

# Tables des illustrations

## Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation sur le territoire français métropolitain .....	14	Carte 25 : Hydrographie de l'aire d'étude éloignée. ....	86
Carte 2 : Localisation du site d'implantation en Haute-Vienne et au sein de la Communauté de Communes .....	14	Carte 26 : Hydrographie des aires d'étude rapprochée et immédiate .....	87
Carte 3 : Localisation du site d'implantation potentielle .....	15	Carte 27 : Hydrographie de la zone d'implantation potentielle .....	89
Carte 4 : Localisation aérienne du site d'implantation potentielle .....	15	Carte 28 : Zones à dominante humide dans la zone d'implantation potentielle d'après la modélisation de l'EPTB .....	90
Carte 5 : Définition des aires d'étude .....	36	Carte 29 : Zones humides dans la zone d'implantation potentielle d'après le critère botanique .....	91
Carte 6 : Localisation des points de mesure.....	43	Carte 30 : Epicentres recensés dans l'aire d'étude éloignée et intensité (source : BRGM).....	95
Carte 7 : Aires d'étude de l'étude paysage et patrimoine .....	47	Carte 31 : Zone de sismicité en Limousin.....	95
Carte 8 : Aires d'étude lointaines.....	54	Carte 32 : Localisation des mouvements de terrain et des cavités souterraines .....	96
Carte 9 : Aires d'étude proches .....	55	Carte 33 : Les zones de retrait et gonflement des argiles proches du site d'étude.....	97
Carte 10 : Cartographie des points d'observation de la migration .....	57	Carte 34 : Aléa inondation dans l'aire d'étude immédiate .....	98
Carte 11 : Cartographie des points d'écoute relevés en 2007 selon le protocole STOC EPS.....	58	Carte 35 : Zones de sensibilité aux inondations par remontées de nappes de socle .....	99
Carte 12 : Cartographie des points d'observation de la migration prénuptiale .....	59	Carte 36 : Répartition des impacts de foudre sur le territoire français métropolitain .....	100
Carte 13 : Cartographie des points d'observation de la migration postnuptiale .....	60	Carte 37 : Synthèse des enjeux physiques de la zone d'implantation potentielle.....	102
Carte 14 : Cartographie des points d'écoute relevés en 2015 selon le protocole STOC EPS.....	61	Carte 38 : Localisation du site d'implantation sur le territoire français métropolitain .....	103
Carte 15 : Zone de prospections des gîtes à chiroptères .....	63	Carte 39 : Approche scalaire des entités administratives .....	104
Carte 16 : Localisation des points d'écoute ultrasonique des chiroptères.....	66	Carte 40 : situation géographique de l'aire d'étude éloignée .....	105
Carte 17 : Répartition de la pluviométrie et des températures moyennes dans le Limousin. ....	76	Carte 41 : Contexte humain de l'aire d'étude immédiate .....	106
Carte 18 : Géologie simplifiée de la région.....	78	Carte 42 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée .....	108
Carte 19 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000.....	80	Carte 43 : Eléments touristiques de l'aire d'étude immédiate.....	110
Carte 20 : Relief de la Nouvelle Aquitaine .....	81	Carte 44 : L'occupation des sols dans l'aire d'étude immédiate et du site d'implantation .....	113
Carte 21 : Approche scalaire du relief (source : ENCIS Environnement).....	82	Carte 45 : Localisation du bâtiment agricole présent au sein de la ZIP.....	115
Carte 22 : Relief de l'aire d'étude éloignée .....	83	Carte 46 : Répartition des parcelles sylvicoles .....	116
Carte 23 : Relief des aires d'étude immédiate et rapprochée .....	84	Carte 47 : Localisation des habitations autour de la zone d'implantation potentielle.....	117
Carte 24 : Principaux bassins hydrographiques de Nouvelle-Aquitaine.....	85	Carte 48 : Zones urbanisées et réseaux de l'aire d'étude immédiate.....	119
		Carte 49 : Servitudes aériennes civiles et militaires.....	123
		Carte 50 : Radars DGAC.....	123
		Carte 51 : Radars Météo France .....	124
		Carte 52 : Radars les plus proches du projet éolien .....	124
		Carte 53 : Les contraintes liées aux servitudes d'utilité publique .....	128
		Carte 54 : Les entités archéologiques de la zone d'implantation potentielle .....	129
		Carte 55 : Localisation des ICPE sur les communes de l'aire d'étude immédiate .....	131
		Carte 56 : Communes sensibles à la pollution atmosphériques en Limousin.....	134
		Carte 57 : Synthèse des enjeux humains de la zone d'implantation potentielle .....	135
		Carte 58 : Sensibilité des hameaux de l'aire d'étude immédiate .....	138

Carte 59 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur (180 m) dans la ZIP .....	139
Carte 60 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée .....	140
Carte 61 : Répartition des enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans l'aire d'étude .....	143
Carte 62 : Cartographie des zones d'hivernage favorables à l'avifaune .....	146
Carte 63 : axes de migration potentiels sur le secteur du nord de la Haute-Vienne et de l'ouest de la Creuse .....	147
Carte 64 : Cartographie des ascendances utilisées par les oiseaux migrateurs (2007-2008).....	151
Carte 65 : Cartographie des couloirs de migration empruntés lors du passage prénuptial (printemps 2008) .....	151
Carte 66 : Cartographie du nombre de citations des axes de migration postnuptiale (automne 2015)..	152
Carte 67 : Cartographie du nombre d'individus des axes de migration postnuptiale (automne 2015)...	152
Carte 68 : Enjeux relatifs aux linéaires d'intérêt pour les chiroptères.....	157
Carte 69 : Enjeux relatifs aux habitats d'intérêt pour les chiroptères .....	158
Carte 70 : Localisation de la faune terrestre patrimoniale de l'aire d'étude immédiate .....	159
Carte 71 : Continuités écologiques de la trame verte et bleue limousine.....	160
Carte 72 : Continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	161
Carte 73 : Zones favorables à l'implantation d'éoliennes - SRE du Limousin .....	170
Carte 74 : Variante d'implantation n°2b .....	174
Carte 75 : Variante d'implantation n°4b .....	174
Carte 76 : Plan de masse de la variante retenue.....	182
Carte 77 : Plan de masse général du parc éolien des Ailes du Puy du Rio .....	199
Carte 78 : Plan de masse de l'éolienne 1 - Commune de Laurière.....	200
Carte 79 : Plan de masse de l'éolienne 2 - Commune de Laurière.....	201
Carte 80 : Plan de masse de l'éolienne 3 - Commune de Laurière.....	202
Carte 81 : Plan de masse de l'éolienne 4 - Commune de Laurière.....	203
Carte 82 : Itinéraire présumé pour l'acheminement du matériel.....	206
Carte 83 : Tracé du raccordement électrique externe probable.....	211
Carte 84 : Aménagements du parc éolien et zones humides .....	225
Carte 85 : Localisation des habitations par rapport au projet.....	249
Carte 86 : Radars les plus proches du projet éolien .....	252
Carte 87 : Compatibilité du projet avec les servitudes d'utilité publique.....	255
Carte 88 : Cartographie des niveaux sonores en dB(A) engendrés par le parc éolien pour Vs10m = 10 m/s.....	260
Carte 89 : Cartographie des niveaux sonores en dB(A) engendrés par le parc éolien en période jour .	261
Carte 90 : Cartographie des niveaux sonores en dB(A) engendrés par le parc éolien en période nuit .	262

Carte 91 : Localisation des récepteurs d'ombre.....	264
Carte 92 : Répartition de la durée d'ombre .....	266
Carte 93 : Zone d'influence visuelle du projet éolien.....	277
Carte 94 : Localisation des projets connus de l'AER .....	308
Carte 95 : Capacités réservées par poste (source : RTE).....	315
Carte 96 : Localisation du site au sein du SRE.....	318
Carte 97 : Le projet éolien au sein du SRCE Limousin .....	320
Carte 98 : Le projet éolien au sein du SRCE limousin .....	321

#### Tableaux

Tableau 1 : Cas de défrichement soumis à étude d'impact ou enquête publique.....	21
Tableau 2 : Périmètres des aires d'études .....	31
Tableau 3 : Périmètres d'inventaire des projets à effet cumulatif .....	35
Tableau 4 : Emplacement des points de mesure.....	42
Tableau 5 : Liste des appareils de mesure utilisés .....	43
Tableau 6 : Synthèse des aires d'études utilisées pour l'étude du milieu naturel, de la flore et de la faune .....	54
Tableau 7 : Dates des visites de terrain vis-à-vis des périodes optimales d'inventaires.....	69
Tableau 8 : Dates et conditions météorologiques des inventaires du milieu naturel .....	70
Tableau 9 : Données météorologiques moyennes des stations Météo-France de La Souterraine et Limoges-Bellegarde (Source : Météo France) .....	75
Tableau 10 : Vitesse moyenne mensuelle du vent à 10 m à La Souterraine.....	76
Tableau 11 : Moyennes mensuelles de vitesse de vent sur la zone d'implantation potentielle.....	77
Tableau 12 : Données pédologiques des sols du secteur (source : GISSOL - INRA) .....	79
Tableau 13 : Type de risque naturel pour la commune.....	94
Tableau 14 : Séismes ressentis sur la commune d'accueil du projet (source : SisFrance) .....	94
Tableau 15 : Données climatiques extrêmes.....	100
Tableau 16 : Emplois par Communauté de Communes .....	104
Tableau 17 : Démographie par commune .....	106
Tableau 18 : Activité par commune .....	106
Tableau 19 : Principaux sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.....	107
Tableau 20 : Secteurs touristiques de l'aire immédiate.....	109
Tableau 21 : Hébergements touristiques et restauration .....	109
Tableau 22 : Inventaire des plans et programmes .....	112
Tableau 23 : Principaux indicateurs agricoles.....	114
Tableau 24 : Comptage routier des départementales proches de la zone d'implantation potentielle	

(Source : Conseil Départemental de la Haute-Vienne).....	118	Tableau 59 : Habitat et projet éolien.....	248
Tableau 25 : Les avis des organismes consultés .....	121	Tableau 60 : hauteur des feux intermédiaires (source : arrêté de 13 novembre 2009 susvisé).....	251
Tableau 26 : Recommandations en termes de distances de coordination et de protection.....	123	Tableau 61 : Les déchets durant l'exploitation.....	256
Tableau 27 : Type de risque technologique sur la commune d'accueil du projet .....	130	Tableau 62 : Les déchets radioactifs engendrés par la production d'électricité.....	256
Tableau 28 : Liste des ICPE .....	130	Tableau 63 : Emergences sonores estimées pour la période de jour (7h00-22h00) .....	258
Tableau 29 : Installations photovoltaïques et consommation d'énergie sur la commune de la ZIP .....	133	Tableau 64 : Emergences sonores estimées pour la période de nuit (22h00-7h00) .....	259
Tableau 30 : Définition de l'indice Atmo. ....	133	Tableau 65 : Emergences sonores estimées avec la mise en place du plan de bridage pour la période de jour (7h00-22h00).....	260
Tableau 31 : Bruits résiduels mesurés par point de mesure.....	136	Tableau 66 : Emergences sonores estimées avec la mise en place du plan de bridage pour la période de nuit (22h00-7h00).....	261
Tableau 32 : Niveaux d'enjeux liés aux habitats naturels recensés.....	141	Tableau 67 : Emplacement des récepteurs d'ombre pour la modélisation. ....	264
Tableau 33 : Relevés terrain .....	144	Tableau 68 : Statistiques d'ensoleillement de la station de Limoges. ....	264
Tableau 34 : Espèces patrimoniales .....	145	Tableau 69 : Répartition des directions de fonctionnement du parc.....	264
Tableau 35 : Espèces nicheuses et migratrices à enjeu local de conservation.....	153	Tableau 70 : Durées des ombres portées pour les récepteurs à proximité du parc éolien. ....	265
Tableau 36: Espèces de chiroptères recensées en fonction des méthodes d'inventaire .....	154	Tableau 71 : Tableau récapitulatif des résultats du calcul de projection d'ombre.....	265
Tableau 37 : Enjeux par espèces de chiroptères inventoriées sur le site d'étude .....	155	Tableau 72 : Etude des récepteurs d'habitations les plus exposés aux ombres portées.....	266
Tableau 38 : Tableau de synthèse de l'état initial de l'environnement .....	165	Tableau 73 : Sources de champs électriques et magnétiques.....	269
Tableau 39 : Variantes de projet envisagées .....	173	Tableau 74 : Synthèse des scénarios et des risques.....	273
Tableau 40 : Synthèse du projet. ....	189	Tableau 75 : Matrice de criticité.....	274
Tableau 41 : Caractéristiques techniques des éoliennes VESTAS V126 .....	191	Tableau 76 : Résumé des mesures de sécurité.....	274
Tableau 42 : Caractéristiques des liaisons électriques.....	192	Tableau 77 : Niveau de sensibilité aux collisions avec les pales des espèces de petites et moyennes tailles présentes sur le site .....	283
Tableau 43 : Caractéristiques des postes de livraison .....	193	Tableau 78 : Evaluation des impacts du parc en exploitation sur les oiseaux à enjeu local de conservation et/ou sensibles à l'éolien .....	285
Tableau 44 : Superficie des pistes .....	196	Tableau 79 : Synthèse des impacts bruts et résiduels liés au risque de mortalité de chiroptères par éoliennes.....	287
Tableau 45 : Superficie des plateformes .....	197	Tableau 80 : Evaluation des impacts du parc durant l'exploitation pour les espèces de chiroptères recensées .....	291
Tableau 46 : Synthèse des superficies des plateformes et aires de montage .....	197	Tableau 81 : Déchets liés au démantèlement.....	295
Tableau 47 : Moyens matériels et humains de la phase construction.....	204	Tableau 82 : démarche d'analyse des impacts.....	296
Tableau 48 : Superficies des plates-formes en phase travaux .....	207	Tableau 83 : méthode d'analyse des effets. ....	296
Tableau 49 : Synthèse des superficies des plateformes et aires de montage .....	208	Tableau 84 : méthode de hiérarchisation des impacts.....	296
Tableau 50 : Consommations de surfaces au sol.....	216	Tableau 85 : synthèse des impacts du parc éolien sur l'environnement. ....	299
Tableau 51 : Méthode d'évaluation des impacts.....	219	Tableau 86 : synthèse des impacts du parc éolien sur l'environnement .....	303
Tableau 52 : Déchets de la phase de construction.....	231	Tableau 87 : Effets cumulés potentiels selon les ouvrages.....	307
Tableau 53 : Impacts liés aux linéaires de haies et arbres abattus.....	235		
Tableau 54 : Synthèse des aménagements impliquant une destruction du couvert végétal .....	235		
Tableau 55 : Impacts des aménagements impliquant une coupe d'arbres ou un élagage .....	238		
Tableau 56 : Impacts des aménagements impliquant un défrichement .....	238		
Tableau 57 : Impacts des aménagements impliquant une destruction du couvert végétal (hors arbre) .....	238		
Tableau 58 : Taxes locales du projet éolien. ....	246		

Tableau 88 : Inventaire des autres projets connus dans l'aire d'étude rapprochée.....	308
Tableau 89 : Inventaire des plans et programmes.....	314
Tableau 90 : mesures d'évitement prises durant la conception du projet.....	331
Tableau 91 : gestion des déchets de chantier.....	336
Tableau 92 : gestion des déchets de chantier.....	340
Tableau 93 : Gestion des déchets liés au démantèlement.....	352
Tableau 94 : mesures prises pour la phase de chantier.....	353
Tableau 95 : mesures prises pour la phase d'exploitation du parc éolien.....	354
Tableau 96 : Mesures prises pour la phase de démantèlement du parc éolien.....	355

### Figures

Figure 1 : Principaux objectifs de la loi de transition énergétique (Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).....	16
Figure 2 : Démarche générale de l'étude d'impact d'un parc éolien.....	29
Figure 3 : Les étapes vers le choix d'une variante de projet.....	33
Figure 4 : Evaluation des effets et des impacts sur l'environnement.....	34
Figure 5 : Démarche de définition des mesures.....	35
Figure 6 : Extrait d'un rapport généré par Windpro.....	41
Figure 7 : Rose des vents annuelle du site.....	42
Figure 8 : Calcul de la vitesse de vent standardisée (Source : Guide éolien 2010 édité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer).....	44
Figure 9 : Distribution des vents à 10 m à la station de Limoges Bellegarde (87) (Source : Météo France).....	76
Figure 10 : Rose des vents fréquentielle annuelle (de juillet 2006 à juillet 2007) au niveau de la zone d'implantation potentielle (source : ENCIS Wind).....	77
Figure 11 : Le phénomène d'inondation.....	98
Figure 12 : Le phénomène d'inondation.....	99
Figure 13: Production par filière en France.....	132
Figure 14 : Mix régional de production électrique en 2015 (GWh) et évolution par rapport à 2014 (source : RTE).....	132
Figure 15 : Evolution du parc renouvelable en Nouvelle Aquitaine.....	133
Figure 16: Répartition des indices Atmo en jours par an entre 2007 et 2015 à Limoges.....	134
Figure 17 : Nombre d'échantillons en fonction de la vitesse de vent.....	136
Figure 18: Démarche théorique pour le choix d'un projet.....	169
Figure 19 : Plaquette d'information distribuée à la population.....	185
Figure 20 : Eolienne en coupe V126.....	190

Figure 21 : Schéma de principe d'une fondation d'éolienne Vestas.....	192
Figure 22 : Organisation générale du raccordement électrique au réseau de distribution.....	192
Figure 23 : Plan de masse du poste de livraison n° 1.....	194
Figure 24 : Plan de masse du poste de livraison n° 2.....	195
Figure 25 : Configuration des pistes.....	196
Figure 26 : Schéma type de la configuration bout de piste (E1 et E4).....	198
Figure 27 : Schéma type de la configuration parallèle à la piste (E2 et E3).....	198
Figure 28 : Les émissions de GES du kWh EDF.....	222
Figure 29 : Profil de terrain d'une fondation d'éolienne.....	223
Figure 30 : Evolution mondiale du nombre de décès liés à l'éolien par TWh produits.....	232
Figure 31 : Gène causée par le bruit des éoliennes.....	244
Figure 32 : Note donnée aux éoliennes par des populations locales.....	244
Figure 33 : Balisage d'une éolienne.....	251
Figure 34 : Principe de la perturbation du signal TV par un parc éolien.....	253
Figure 35 : la Trame Verte et Bleue.....	319
Figure 36 : Schéma de la constitution de la TVB du Limousin.....	319
Figure 37 : Atouts, faiblesses et enjeux associés aux milieux forestiers.....	321
Figure 38 : Objectifs du PGRI Loire-Bretagne.....	323
Figure 39 : Les grandes étapes du SRADDET (calendrier prévisionnel).....	325
Figure 40 : Démarche de définition des mesures.....	329
Figure 41 : Illustration du petit patrimoine local recensé par l'association Laurière Energies renouvelables.....	345

### Photographies

Photographie 1 : Exemple de dispositif installé sur mât de mesures météorologiques.....	64
Photographie 2 : Mât de mesures sur la zone d'implantation potentielle (source : ENCIS Wind).....	77
Photographie 3 : Silhouette des Monts d'Ambazac depuis Bersac-sur-Rivalier.....	83
Photographie 4 : Vue vers la ZIP depuis le sud-est.....	84
Photographie 5 : Vue sur la Gartempe (source : ENCIS Environnement).....	86
Photographie 6 : L'Ardour et le lac du Pont à l'Age (source : ENCIS Environnement).....	87
Photographie 7 : Cours d'eau au nord de la ZIP.....	88
Photographie 8 : Partie busée du cours d'eau au nord de la ZIP.....	88
Photographie 9 : Cours d'eau au sud de la ZIP.....	89
Photographie 10 : GRP des Monts d'Ambazac.....	109
Photographie 11 : Occupation du sol sur le site des Ailes du Puy du Rio (source : ENCIS Environnement).....	113

Photographie 12 : Bâtiment agricole présent sur la ZIP (source : ENCIS Environnement) .....	114
Photographie 12 : Panorama depuis le cimetière de Bersac-sur-Rivalier .....	138
Photographie 14 : Ateliers participatifs organisés à la mairie de Laurière.....	183
Photographie 15 : Eoliennes VESTAS V126 (source : VESTAS) .....	191
Photographie 16 : photomontage de l'intégration du poste de livraison n°1 sur le site. ....	193
Photographie 17 : Exemples de plateformes de montage et de pistes .....	198
Photographie 18 : Exemples d'engins de travaux de VRD .....	207
Photographie 19 : Etapes de réalisation d'une fondation d'éolienne.....	208
Photographie 20 : Travaux de raccordement électrique .....	210
Photographie 21 : Phases d'assemblage d'une éolienne .....	212
Photographie 22 : Exemple de tassement et d'ornières créés par les engins de chantier .....	222
Photographie 23 : Exemple de stockage de terre durant un chantier éolien .....	224
Photographie 24 : Exemple de remblai des tranchées électriques le long d'une piste .....	224
Photographie 24 : Transport d'une pale .....	229
Photographie 26 : illustration d'un chantier éolien .....	234
Photographie 26 : Ombre portée d'une éolienne vue depuis la nacelle.....	263
Photographie 28 : Vue à proximité du puy de Jouër, en direction de l'aire d'étude éloignée .....	275
Photographie 29 : Vue vers le projet au Puy de Cros (esquisse du photomontage n°30 en annexe du volet paysager) .....	275
Photographie 30 : Vue vers le projet depuis le Sud de La Pradelle (esquisse à 120° du photomontage n°3 en annexe du volet paysager).....	276
Photographie 31 : Photomontage du poste de livraison nord dans son environnement.....	343
Photographies 32 et 33 : Exemple de réduction de l'emprise d'un virage pour une piste d'accès sur un parc éolien. Etat durant le chantier / Etat en fin de chantier. ....	343
Photographie 34 : Photomontage de l'aire de stationnement et du départ du sentier avec le panneau sur le poste de livraison. ....	345



# Bibliographie

## L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Actualisation du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010.
- ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.
- ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.
- GUIGO M. et al., Gestion de l'environnement et études d'impact, Masson géographie, 1991.
- IFEN (Institut Français de l'ENVironnement), L'Environnement en France, La Découverte, 1999.

## L'ENERGIE EOLIENNE

- AMORCE et CLER, Un projet d'éoliennes sur votre territoire : Guide à l'attention des élus et des associations, éd. ADEME, Août 2002.
- ARENE Ile de France, L'Energie éolienne, 2002.
- CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN, Le Schéma Régional Eolien, 2013.
- EWEA, European Best Practice Guidelines for Wind Energy Development, 2001.
- GWEC, Global wind 2007 report, avril 2008.

## LE MILIEU PHYSIQUE

- LAMBERT, J. et al., Mille ans de séismes en France – Catalogue d'épicentres – Paramètres et Références, BRGM/EDF/IPSN/AFPS, Orléans, 1996.
- GALLIOT M., Y'a plus de saisons, Météo France, 1998.
- IFEN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Energie et environnement, données économiques de l'environnement, Rapport de la commission des comptes, 2003.
- MARTINEZ CAMARA E., Análisis de ciclo de vida y aportaciones a la metodología del ACV para sistemas

de generación eólica, 2009.

- Bureau de Recherche Géologique Minière (BRGM)
- Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères (BD LISA)
- METEO FRANCE, Fiche climatologique de La Souterraine.
- METEO FRANCE, Fiche climatologique de Limoges-Bellegarde.
- EDF, Profil environnemental du kWh, Janvier 2004.

## LE MILIEU NATUREL

### Flore

- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., Corine biotopes, version originale, types d'habitats français, éd. ENGREF-ATEN, 1997.
- BLAMEY M. et GREY-WILSON C., La flore d'Europe occidentale, éd. Flammarion, 2003.
- DUCERF G., L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales, vol. 1 et 2, éd. Promonature, 2007-2008.
- FARRER A., FITTER A. et R., Guide des graminées, carex, joncs et fougères, éd. Delachaux et Niestlé, 1998.
- FOURNIER P., Les quatre flores de France, éd. Dunod, 2001.
- SCHAUER T. & CASPARI C., Guide Delachaux des plantes par la couleur, éd. Delachaux et Niestlé, 2007.
- SPHON M. et R., 350 arbres et arbustes, éd. Delachaux et Niestlé, 2008.

### Avifaune et chiroptères

- ANONYME, 2000 - Protection de la nature Faune et Flore. Législation et réglementation. Les éditions des Journaux officiels. 691p.
- ADEME, 2001 – Suivi ornithologique des parcs éoliens du plateau de Garrigues hautes. ADEME Editions
- ADEME, 2000 – Evaluation de l'impact sur l'avifaune – Evaluation de l'impact sur l'avifaune, approche bibliographique. ADEME Editions
- Barataud M., 2004 – Exemple de méthodologie applicables aux études visant à quantifier l'activité des chiroptères à l'aide de détecteurs à ultrasons.
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997. – Corine Biotopes – Version originale – Types d'habitats français. ENGREF Nancy.
- CNERA avifaune migratrice, 2004 – *Impact des éoliennes sur les oiseaux. Synthèse des connaissances actuelles. Conseils et recommandations.* ONCFS, Pithiviers, 35p.
- DANTON P. & BAFFRAY M., 1995 - Liste des espèces végétales figurant au Livre Rouge de la Flore Menacée de France. MNHN, Nathan, Paris, 296p.
- DULAC P. – 2008 - Evaluation de l'impact du parc éolien de Bouin (Vendée) sur l'avifaune et les chauves-

souris. Bilan de 5 années de suivi. Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée / ADEME Pays de la Loire / Conseil Régional des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon - Nantes, 106 pages.

Dutch foundation for bird protection, 1999 - In wind energy : the facts-European communitities,

Erickson et al. 2005 - A Summary and comparison of Bird Mortality from Anthropogenic Causes with an Emphasis on Collisions, USDA Forest Service

Fiers V, Gauvrit B, Gavazzi E, Haffner P, Maurin H et coll., 1997 – *Statut de la Faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Collection Patrimoines Naturels, volume 24. Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.

FOURNIER P., 2000. – Les quatre flores de France. DUNOD. 1104p.

Germain P. (Coord.), 2004 – *Eoliennes, quels impacts environnementaux ?* Actes du colloque d'Angers 23 mai 2003. Editions UCO, Angers & L'Harmattan, Paris, 231p.

IUCN, 2006 – 2006. IUCN Red List of Threatened Species. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>

Jourde P (Coord.), 2001 – *Liste des espèces animales déterminantes en Poitou-Charentes*. Première édition validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 4/7/2001. LPO, DIREN et Conseil Régional du Poitou-Charentes, 29p et annexes.

JE Winkelman- *avion-Wind Power Planning meeting - BirdLife International* 1995

L.P.O, 2006 – L'énergie éolienne et la conservation de la nature. Ligue de Protection des oiseaux

Maurin H (Coord. ), 1994 – *Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge*. Nathan, MNHN, WWF France, 176p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1994. – Flore forestière française, Guide écologique illustré, Livre 1 Plaines et collines. Institut pour le développement forestier. 1785p.

ROMAO C., 1999. – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – code Eur 15/2 – 2<sup>nde</sup> édition. Commission Européenne. DG Environnement.

Rocamora G & Yeatman-Berthelot D, 1999 – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560p.

ROCAMORA G, 1994 – *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Birdlife et Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 339p.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 1996 – Bulletin mensuel de n° 214 de Septembre 1996, numéro spécial « jachères et faune sauvage, 104 p.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 2002- Impact des éoliennes sur les oiseaux : synthèse des connaissances actuelles, CNERA Avifaune migratrice, Nantes, 153 p.

Tucker GM & Heath MF, 1994 – *Birds in Europe : their conservation status*. Cambridge, UK, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 3), 600 p.

Wonner M, 2003- Les éoliennes et les oiseaux, un tour d'horizon. Stuttgart, 74p.

Yeatman-Berthelot D & Jarry G, 1991 – *Atlas des oiseaux de France en hiver*. Société ornithologique de France, Paris, 575 p.

Fiches d'inventaire de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum d'Histoires Naturelles de Paris

### **Mammifères, Amphibiens et reptiles**

ARNOLD N, OVENDEN D., *Le guide herpéto, 199 amphibiens et reptiles d'Europe*, éd. Delachaux et Niestlé, 2004.

### **LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE**

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001 - Patrick MICHEL - BCEOM Objectifs - Cadre réglementaire - Conduite de l'évaluation Étude d'impact sur l'environnement  
Décret d'application n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié  
Circulaire interministérielle du 10 septembre 2003 relative à la promotion de l'énergie éolienne terrestre et ses annexes

### **MILIEU HUMAIN**

ADEME, Synovate, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, Janvier 2003

ADEME, Démoscopie, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, 2002

CSA pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Les Français et l'énergie, 2002

INSEE, Recensement Général de la Population, 1999

### **Population – Fréquentation du site**

ADEME, Synovate, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, Janvier 2003

ADEME, Démoscopie, Sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France, 2002

CSA pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Les Français et l'énergie, 2002

GONÇALVES Amélie, CAUE de l'Aude, Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes, 2002

INSEE, Recensement Général de la Population, 1999

LAUMONIER Chantal, FLORI, Jean-Paul, CSTB, Implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains (I') : analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles –Limousis, Paris, 2000



**Activités économiques, Maîtrise foncière et urbanisme, Servitudes publiques**

ADEME, Guide du développeur de parc éolien, éd. ADEME, Novembre 2003.

ADEME, Les autorités locales et la production d'électricité par éolienne, éd. ADEME, 2000

ANDRES RUIZ (de) C., Energie éolienne et développement rural. Etude comparée sur les effets socio-économiques et territoriaux des parcs éoliens dans les espaces ruraux défavorisés de l'Europe, Thèse de Doctorat, 2006

ANFR, Perturbation de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes, Rapport réalisé à la demande du ministre chargé de l'Industrie, 2002

ASSOCIATION CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT, Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur l'immobilier - CONTEXTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS - 2007

MINEFI, Observatoire de l'Energie, Chiffres clés - L'énergie en France - Repères, 2006

OXFORD UNIVERSITY, What is the impact of wind farms on house prices?, mars 2007

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon - Synthèse du sondage de l'Institut CSA - Novembre 2003

RENEWABLE ENERGY POLICY PROJECT, The effect of wind development on local properties, mai 2003

**Sécurité**

CONSEIL GENERAL DES MINES, Guillet R., Leteutrois J-P, Rapport sur la sécurité des installations éoliennes, rapport demandé par le Ministère de l'Economie et des Finances, juillet 2004

GIDE P., Wind power: renewable energy from home, farm and business, USA, 2004

**Bruit et Santé**

BRITISH WIND ENERGY ASSOCIATION, Noise from Wind Turbines, 1998

MINISTERE DE LA SANTE, Les effets du bruit sur la santé, 1992, 84 p.

MERLIN P. et TRAISNEL J-P, Energie et développement durable en milieu urbain, Presses Universitaires de France, collection Que-sais-je?, 1996

**SITES INTERNET**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

[www.suivi-eolien.com](http://www.suivi-eolien.com)

[www.cler.org](http://www.cler.org)

[www.ciele.org](http://www.ciele.org)

[www.eole.org](http://www.eole.org)

[www.windpower.org](http://www.windpower.org)

[www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

[www.ewea.com](http://www.ewea.com)

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

[www.gwec.net](http://www.gwec.net)

[www.enr.fr](http://www.enr.fr)

[www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

[www.oiseaux.net](http://www.oiseaux.net)

[www.sfepm.org](http://www.sfepm.org)

[www.eurobats.org](http://www.eurobats.org)

[www.abiris.snv.jussieu.fr/chiropteres/liens\\_interfaces/thermes\\_acoustiques.html](http://www.abiris.snv.jussieu.fr/chiropteres/liens_interfaces/thermes_acoustiques.html)

[erick.dronnet.free.fr/belles\\_fleurs\\_de\\_france/index.htm](http://erick.dronnet.free.fr/belles_fleurs_de_france/index.htm)

[in2000.kaliop.net/biotope/ibase.asp](http://in2000.kaliop.net/biotope/ibase.asp)

[www.observatoire-environnement.org/dsne/spip.php](http://www.observatoire-environnement.org/dsne/spip.php)

[www.observatoire-environnement.org](http://www.observatoire-environnement.org)

[www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

[www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/)

# Tables des annexes

**Annexe 1 : Courriers de consultation des services de l'Etat**

**Annexe 2 : Légende de la carte des servitudes aéronautiques civiles et militaires (Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale)**

**Annexe 3 : comptes rendus des ateliers participatifs du 13 juin 2017 et du 31 août 2017**

**Annexe 4 : Registre mis à disposition de la population lors des permanences publiques de janvier 2018**

**Annexe 5 : Résultats détaillés de l'étude des ombres portées**



# **ANNEXE 1 : Courriers de consultations des services de l'Etat**





DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Direction de la circulation  
aérienne militaire

Sous-direction régionale de  
la circulation aérienne militaire Sud

Division environnement  
aéronautique

Dossier suivi par :  
Caporal-Chef Virginie Bouisson

Salon de Provence, 04 Septembre 2017  
N° 313 320/ARM/DSAÉ/DIRCAM/  
SDRCAM SUD/Div.EA

Le colonel Jean-Pierre Lagaille  
sous-directeur régional  
de la circulation aérienne militaire Sud  
Base aérienne 701  
13661 Salon de Provence Air

à

QUADRAN  
Monsieur Max Poismans  
341 rue des sables de Sary  
45770 Saran

**OBJET** : projet éolien dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

**REFERENCES** : a) votre lettre du 06 juin 2017 ;  
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant des éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 180 m sur le territoire des communes de Laurière (87) et Arrènes (23).

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà de trente kilomètres des radars des armées et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors de la demande de permis de construire.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF<sup>1</sup> du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

De plus, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, le ministère des armées sera amené à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

<sup>1</sup> NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers  
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud  
Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air  
Tél : 04 90 17 84 55 – Fax : 04 90 17 80 58

Ce document est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont le ministère des armées a connaissance au moment de sa rédaction<sup>2</sup>. Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord de la ministre des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Enfin, je vous prie de bien vouloir tenir informé mes services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le colonel Jean-Pierre Lagaille  
sous-directeur régional  
de la circulation aérienne militaire Sud 50.520

Par suppléance

Le Lieutenant-colonel Sanchez  
adjoint au sous-directeur régional de la  
circulation aérienne militaire Sud 50.520

**COPIES (électroniques) :**

- direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;
- délégué militaire départemental de la Haute-Vienne ;
- délégué militaire départemental de la Creuse.

**COPIE INTERNE :**

- archives.

<sup>2</sup> Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du Ministère des armées.

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA ZONE  
DE DÉFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE  
L'INTÉRIEUR DU SUD-OUEST

DIRECTION DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
DÉPARTEMENT DES RÉSEAUX MOBILES

Affaire suivie par : A.MILLARD

Tél: 05.57.19.42.48  
courriel: [arnaud.millard@interieur.gouv.fr](mailto:arnaud.millard@interieur.gouv.fr)

DSIC/DRM/AM/N° *Sogut* / 2017

Bordeaux, le 02 novembre 2017

Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-  
Ouest

à

Société ENSIS Environnement  
Ester Technopole  
1 avenue d'Ester  
87 069 LIMOGES cedex

À l'attention de Laure CHASSAGNE

**OBJET :** Recensement de servitudes radio-électriques dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Laurière dans la Haute-Vienne.

**Référence :** Votre courriel en date du 26 octobre 2017

Madame,

Vous nous avez sollicités aux fins d'analyse de l'existence d'éventuelles servitudes radio-électriques dans la zone d'implantation en objet ci-dessus :

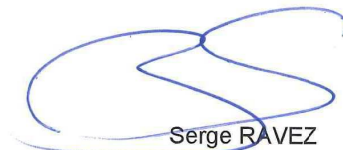
Pour répondre à votre demande, et après étude d'impact sur les artères techniques du réseau INPT (Décret n°2006-106 du 3 février 2006) d'une part ainsi que sur les artères techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne d'autre part, je vous informe qu'il n'existe pas de servitudes radio-électriques dans la zone d'implantation de votre projet.

Arnaud MILLARD du Département des Réseaux Mobiles se tient à votre disposition au 05.57.19.42.48 pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général Adjoint,

Le Directeur des Systèmes d'Information et de  
Communication

  
Serge RAVEZ



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux  
Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 1449

Vos réf. : votre courrier du 9 juin 2017 (LRAR n° 1A 124 475 1925 0)  
Affaire suivie par : Carine Delbos  
[carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr](mailto:carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr)  
[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Société QUADRAN  
Monsieur Max Poismans

par mail :

[m.poismans@quadran.fr](mailto:m.poismans@quadran.fr)

Mérignac, le 21 septembre 2017

**Objet :** Projet éolien – commune de Laurière

T: UDS Servitudes 3 Limousin Dpt 87 - Haute-Vienne Urban 2017 Eoliennes Pré consultation Quadran Laurière.odt

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un **polygone d'étude** (hauteur envisagée pour les éoliennes : 180 mètres) sur la commune de Laurière dans le département de la Haute-Vienne, de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

→ **Cet avis ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.**

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radioélectriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est recommandé de nous solliciter de nouveau lorsque le positionnement des machines sera défini.

Il conviendra alors de nous communiquer un nouveau plan de situation à l'échelle incluant l'implantation précise de chaque éolienne, les coordonnées géographiques, la cote altimétrique sol (information levée par géomètre) et la hauteur de chaque éolienne.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte les informations suivantes :

- consulter **l'Armée**, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par mail : [sdrcam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr](mailto:sdrcam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr) ou par courrier : SDRCAM SUD 50.520 - Division Environnement Aéronautique - BA 701 - 13661 Salon de Provence Air),
- prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques).

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle de Bordeaux  
  
Christian BERAŞTEGUI-VIDALLE

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

**Météo-France**

Direction interrégionale Sud-Ouest  
7, avenue Roland Garros  
33692 MERIGNAC CEDEX



**QUADRAN**

A l'attention de Max POISMANS  
341, rue des Sables de Sary  
45770 SARAN

15 JUIN 2017

Enregistrement : DIRSO/2017/ *959*  
Affaire suivie par : Philippe GAUTIER  
Téléphone : +33 (0) 5 57 29 12 06  
Courriel : [philippe.gautier@meteo.fr](mailto:philippe.gautier@meteo.fr)

Mérignac, le 12 juin 2017

Nos réf. : 20170609\_Laurière\_87\_QUADRAN\_1  
Vos réf. : votre courrier du 6 juin 2017

Objet : projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques

Monsieur,

Par courrier visé en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien à Laurière (87).

Ce parc éolien se situerait à une distance de 106 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche (à savoir le radar de Grèzes (24)) utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

  
L'Ingénieur en Chef des Ponts,  
des eaux et des forêts  
Isabelle DONET  
Directrice interrégionale pour  
Météo-France Sud-Ouest

Copies : DIRSO/OBS, secrétariat DIRSO chrono

<sup>1</sup> Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login «radeol» et le mot de passe «!VI-314!»)

Météo-France  
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) @meteofrance  
Météo-France, certifié ISO 9001 par Bureau Veritas Certification



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction  
régionale des  
affaires  
culturelles du  
Limousin

Service territorial de  
l'architecture  
et du patrimoine  
de Haute-Vienne

L'architecte des  
bâtiments de France

M Jean-François COUTY

ENERGIES CITOYENNES LOCALES SAS

Le Puy Faucon

87 800 RILHAC-LASTOUR

Limoges, le 14 janvier 2015

N/Réf. : 2015/SB/ *R317*

**Objet : Demande d'informations et concertation dans le cadre d'un projet éolien situé sur la commune de LAURIERE (87).**

**V/Réf. : Votre courrier du 22/12/2014**  
**Copie : DREAL du Limousin – Richard Gentet**

Monsieur,

Vous m'avez demandé par courrier cité en référence, une demande d'informations pour un projet éolien situé sur la commune de LAURIERE.

Vous trouverez ci-dessous la liste des monuments historiques des communes susceptibles d'être impactées par ce projet.

**Bersac sur Rivalier**

- Église – en totalité – monument historique classé le 17.12.1976
- Château du Chambon – monument historique inscrit le 28.11.2001  
façades et toitures logis  
cage escalier droit  
intérieur tour Sud Est  
sol parcelles 581-586-587 et 588
- Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles – site inscrit le 13.02.1995 –  
Folles, Bersac-s/Rivalier et Bessines-s/Gartempe

**Bessines sur Gartempe**

- Église – monument inscrit le 04.07.1973

**Folles**

- Dolmen de Monteil – monument historique classé - le 07.05.1945
- Église – monument historique classé le 06.02.1926
- Lac du Pont-à-l'Âge – site inscrit le 9.01.1978 – commune de Folles et Laurière

**Laurière**

- Calvaire – Hameau de St Michel – monument historique inscrit le 26.05.1977

**Jabreille Les Bordes**

- Église - monument historique classé le 25.05.2000

Hôtel Nieaud – 35 rue des Vénitiens – BP 30075 - 87002 Limoges cedex 1  
Tél. : 05 55 33 32 72 – [stap.haute-vienne@culture.gouv.fr](mailto:stap.haute-vienne@culture.gouv.fr)

K:\Avant reseaulenergies renouvelables\Eolien\courriers\let energie citoyenne locale laurriere liste protections.odt



- Oppidum lieu-dit « le Châtelard » - monument historique inscrit le 03.02.1984
- Puy de Jabreilles – site inscrit le 05.05.1983

#### **St-Sulpice Laurière**

- Église – en totalité – monument historique classé le 16.12.1982

#### **St-léger la Montagne**

- La planche sur la Couze dite « Pont Romain » - monument historique classé le 29.01.1996
- Église de Saint-Pierre-la-Montagne – en totalité – section E parcelle 1006 – monument historique inscrit le 31.05.1988
- Site naturel de la Pierre-Millier – site inscrit le 02.11.1977

#### **Razès**

- Motte et enceinte féodale « Motte de l'âge » lieu dit « Charensannes » - monument historique inscrit le 03.02.1984

J'attire votre attention sur la densité des monuments historiques existants à proximité de ce projet de parc éolien, dont nombre d'entre-eux seraient susceptibles d'être impactés dans un rayon compris entre 3,2 kilomètres et 12,4 kilomètres !

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire, et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.



Anne Mangin-Payen  
Architecte des bâtiments de France



ECLO SAS <eclocales@gmail.com>

## Commune de Laurière - Parc Eolien

1 message

**Jean-Pierre.GARDETTE@ars.sante.fr** <Jean-Pierre.GARDETTE@ars.sante.fr>

7 janvier 2015 16:26

À : eclocales@gmail.com

Cc : Florian.BESSE@ars.sante.fr

Bonjour,

Suite à votre courrier du 22 décembre 2014 relatif à un projet de parc éolien, je vous précise l'absence de captage ou de périmètre de protection sur votre secteur d'étude implanté à l'Est du bourg de Laurière.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement

**Jean-Pierre GARDETTE**  
Technicien sanitaire  
Délégation territoriale de la Haute Vienne

☎ : 05.55.11.54.67

[jean-pierre.gardette@ars.sante.fr](mailto:jean-pierre.gardette@ars.sante.fr)

[www.ars.limousin.sante.fr/ARS-Limousin.limousin.0.html](http://www.ars.limousin.sante.fr/ARS-Limousin.limousin.0.html)

Avant d'imprimer ce message, pensez à notre environnement ! ♻

Pôle déplacements  
Maison du département du Dorat  
10, Rue de la Croix Parot  
87210 Le Dorat  
☎ 05 55 60 92 70  
Fax 05 55 60 92 79  
Affaire suivie par : J.M. BOUYAT  
Réf. MDD D / 15 - 006 2101207

Energies Citoyennes Locales SAS  
Le Puy Faucon  
87800 RILHAC-LASTOURS

Limoges, le 21 JAN. 2015

Objet : Projet éolien – Commune de Laurière.  
V/Réf : Votre courrier du 22 décembre 2014.

Monsieur,

En réponse à votre courrier visé en référence, je vous informe que le Département de la Haute-Vienne gère les routes départementales n° 28 et 28a1 incluses dans le périmètre d'étude.

De plus, je porte à votre connaissance les prescriptions techniques à prendre en compte dans votre étude de faisabilité vis-à-vis de ce réseau routier, sachant toutefois que cet avis ne vous dispense pas de vos obligations réglementaires vis-à-vis des déclarations de projet auprès des différents exploitants :

- le raccordement électrique du parc éolien au poste de transformation devra privilégier dans la mesure du possible, un passage en dehors de l'emprise publique départementale, pour éviter les emprunts longitudinaux sous chaussées ou sous accotements très étroits ;

- une distance égale au moins à 1,5 fois la hauteur totale de l'ouvrage (fût + pôle) devra séparer l'éolienne de la limite du domaine public départemental en application de la décision de la Commission permanente du Conseil général du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

- dans le cas de réalisation de plusieurs centrales éoliennes, le regroupement des accès au domaine public en un accès unique devra être recherché, l'emplacement sera alors déterminé en accord avec les services du Département.

Les services du Conseil général restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente du Conseil général  
et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Déplacements,

Francis BUGE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale  
des territoires

service urbanisme et logement  
urbanisme des territoires – planification

dossier suivi par : Patricia Nguyen-Tan-Hon  
tél. : 05 55 12 95 60 – fax : 05 55 12 90 99  
courriel : patricia.nguyen-tan-hon@haute-vienne.gouv.fr

**Bordereau d'envoi**

à l'attention de

Énergie Citoyennes Locales SAS  
Le Puy Faucon  
87800 RILHAC-LASTOURS

objet : Consultation des servitudes pour projet de  
parc éolien

Limoges, le 27.01.15

réf :  
V/réf :

Intitulé	Nombre	Observations
Suite à votre demande du 22 décembre 2014, veuillez trouver le plan et la liste des servitudes pour votre projet de parc éolien.	1	1 plan et 1 liste

Vous en souhaitant bonne réception,

Patricia Nguyen



		de la parcelle n° 386 les limites Ouest et Sud de la parcelle n° 385, les limites Sud des parcelles n°s 382 et 381, la limite Ouest des parcelles n°s 364 et 365, la limite Nord de la parcelle n° 348 les limites Est des parcelles n°s 349 et 350, la limite Nord de la parcelle n° 347, le C.D 19 de l'angle Nord Est de la parcelle n° 347 jusqu'au pont de Forge sur l'Ardour (limite communale). Laurière : le C.D 19 de la limite communale avec Folles jusqu'à son intersection avec le chemin rural de Mascroisier ce chemin jusqu'à sa rencontre avec le V.O 10 du pont à l'Age, le V.O 10 jusqu'à sa rencontre avec le C.D 63, le C.D 63 jusqu'au pont sur l'Ardour (limite communale).			
8701473	AS1	Renforcement du réseau communal d'alimentation en eau potable à partir du captage de la courrière n° 2- Il sera établi autour du captage "La Courrière n° 2" 1/ Un périmètre de protection immédiat s'étendant à l'amont hydrogéologique, jusqu'au premier chemin qui traverse le vallon, à 10 m au moins de part et d'autre et 5 mètres à l'aval. Il sera propriété de la commune et entièrement clos. Il sera constitué des parcelles cadastrées section G sous les n° 444, 446, 796 et 797 - Les eaux courantes ou de ruissellement qui, naturellement, traversent ce périmètre seront collectées à l'amont puis, soit déviées en limites, soit amenées sous conduites étanches. La surface sera aménagée de manière à éviter toutes	Arrêté préfectoral de DUP du 18/02/1982	ARRS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

2 sur 6

22/01/2015 14:46

Liste des servitudes d'utilité publique de la commune de : LAURIERE (Etat du : 22-1-2015)

N°	Code	Intitulé de la servitude	Acte de création	Service responsable	Observations
8701009	AC1	Calvaire situé à l'intersection du C.D 63 et du C.V.O 5 au hameau de St-Michel.	Classé M.H le 26.05.1977	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701004	AC2	Ensemble formé par le site du lac du Pont à l'Age, délimité comme suit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : Folles section D2 : le pont sur le C.D 63, la limite communale sur l'Ardour, jusqu'à l'angle Sud Ouest de la parcelle n° 538, la limite Ouest de la parcelle n° 538, les limites Nord et Nord de la parcelle n° 539, les limites Nord des parcelles n°s 536, 535, et 531, les limites Ouest et Nord de la parcelle n° 524, la limite Ouest de la parcelle n° 517, le chemin bordant la limite Sud de la parcelle n° 437, le chemin bordant les limites Ouest et Nord de la parcelle n° 437 ainsi que les limites Nord des parcelles n°s 439, 413, les limites Nord Ouest des parcelles n°s 406, 414, 416 et 415 jusqu'à l'angle Nord Est de la parcelle n° 415, les limites Ouest et Sud de la parcelle n° 388, la limite Sud de la parcelle n° 387, les limites Ouest et Sud	Site inscrit le 09.01.1978	DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

1 sur 6

22/01/2015 14:46

8701474	ASI	Protection sanitaire du forage de VILLEFUT Il sera établi autour de ce captage : 1/ un périmètre de protection immédiate constitué des parcelles n° 514,1550, et 1553 section A3 figurant au cadastre de la commune de LAURIERE. Ces terrains sont propriété de la commune.  La commune devra réaliser les travaux suivants : - ce périmètre sera clôturé sur la partie haute pour en interdire la pénétration des animaux (impossibilité dans le talweg) - il sera régulièrement entretenu et devra être planté en herbe maintenue rase sans aucun arbre, - sur ce périmètre seront interdites toutes activités, à l'exception de celles nécessaires à son entretien et à celui des ouvrages de captage et de protection. 2/ un périmètre de protection rapprochée comprenant les parcelles figurant au cadastre de la commune de LAURIERE,section A3 : parcelles 496, 497, 498, 499, 514 partie de 1550, 1551 et 1552.  Conformément à la réglementation (décret 93-743 du 23 mars 1993, article 2) toutes les opérations normalement soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau seront soumises à autorisation.  Dans la totalité de ce périmètre, les autorisations et	arrêté préfectoral en date du 03 novembre 2003	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.
---------	-----	--	--	---	---

4 sur 6

22/01/2015 14:46

http://intra1-linux.dre-limousin.i2/servitudes/imprime\_servitudes.php

		stagnations d'eau. Ce périmètre sera planté en herbe et celle-ci entretenue rase. Sur ce périmètre seront interdites toutes activités à l'exception de son entretien et de celui des ouvrages de captage ou de protection. 2/ périmètre de protection rapproché parcelles situées sur la commune de Laurière (section F du cadastre) n° 820, 834, 836, 821, 835, 837, 838, 839, 840, 841, 844, 842, 843, section G du cadastre 439, 440, 441, 442, 443, 436, 471, 473, 474, 437, 438, 795, 475, 448, 472, 476, et 477.  parcelles situées sur la commune de Jabreilles-les-Bordes (section A du cadastre) 441, 445, 534, 535, 537, 442, 243, 459, 464, 514, 524, 526, 529, 531, 522, 525, 528, 530, 533, 520, 527, 532, 536, 444, 446, 447, 448, 449, 515, 516, 517, 518, 519, 521, 450, 457, 458, 509, 510, 511, 512, 513, 523, section B - 1567, 1583, 1589, 1585, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1584.  Les autorisations et interdictions propres à ce périmètre figurent dans le présent arrêté.			
--	--	---	--	--	--

3 sur 6

22/01/2015 14:46

	<p>chemin de fer, le Réseau Ferré de France ou la SNCF (son mandataire) doit être consulté (constructions de bâtiments, dépôts de matières inflammables ou non, mines, tourbières, tirs de mine, carrières, sablières, aménagements ou créations de routes, installations classées pour la protection de l'environnement, canalisations, etc). Les traversées ou emprunts du domaine public du chemin de fer par des canalisations diverses (eau potable, égout, électricité, gaz, télécommunications, etc) doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une demande d'autorisation auprès la SNCF.</p> <p>Dans les secteurs concernés par les tunnels : pour garantir la bonne conservation des tunnels, il est nécessaire de maintenir au-dessus et au voisinage des ouvrages, une zone sensible ou une zone de contrôle dans laquelle les propriétaires sont invités à consulter la SNCF préalablement à tout projet de construction, d'excavation, d'extraction ou de dépôt de matériaux, de déboisement, de tirs de mines et, d'une manière générale, préalablement à toute utilisation ou affectation susceptible de modifier la stabilité de sol au-dessus de ces tunnels.</p>			<p>octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique - chapitre E</p>
--	--	--	--	---

8700660	EL7	C.D 28 traversée du Bourg C.D 63 traversée du Bourg	A.P du 10.02.1928 A.P du 23.10.1910 modif. le 26.06.1924	CONSEIL GENERAL de la HAUTE VIENNE	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement. Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.
8701401	PT1	Centre radioélectrique de 2ème catégorie : zone de garde et de protection contre les perturbations électromagnétiques de la station de LAURIERE - N° ANFR 087.22.017	Arrêté n°710 du 6 octobre 1993 du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.	FRANCE TELECOM	servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, instituée en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du Code des postes et télécommunications.
8700028	PT4	SERVITUDES DELAGAGE  NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.		FRANCE TELECOM	Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.
8700257	TI	Limite d'emprise de la S.N.C.F. sur la ligne MONTLUCON - ST SULPICE LAURIERE. A l'occasion de tout projet de quelques nature que ce soit, à réaliser sur les propriétés voisines du		RFF (Réseau ferré de France)	Zone à laquelle s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur l'apollice des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin

Service Valorisation et Évaluation  
des Ressources et du Patrimoine Naturels  
Cellule Air-Énergies

Limoges, le 10 FEV. 2015

Nos réf. : 15-0057

Vos réf. : demande de renseignements du 22 décembre 2014

Affaire suivie par : Frédéric MOGENOT

[frederic.mogenot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.mogenot@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 05 55 12 96 09 – Fax : 05 55 12 96 66

Courriel : [verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Demande de renseignements : Projet éolien sur le territoire de la commune de Laurière (87)

Monsieur,

Suite à votre demande de renseignements en date du 22 décembre 2014, vous trouverez les données environnementales répertoriées ou réglementaires susceptibles de vous intéresser sur le site internet de la DREAL LIMOUSIN à l'adresse suivante :

<http://www.geolimousin.fr/accueil/visualiseur>

Les servitudes et contraintes techniques pouvant s'appliquer aux zones d'études envisagées sur le territoire de la commune de Laurière sont à recueillir auprès de la direction départementale des territoires de la Haute Vienne et du service territorial de l'architecture et du patrimoine de ce département. De même, l'aire d'étude pouvant influencer sur le département voisin, les services départementaux peuvent être utilement consultés.

#### Le schéma régional éolien

Le schéma régional éolien, annexe du Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) du Limousin, a été approuvé le 23 avril 2013. Il est accessible sur le site internet de la DREAL :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-du-climat-de-l-a1397.html>

Le SRE est le document de référence. Il convient de porter une attention particulière au chapitre 5 qui aborde les éléments de contexte et recommandations sur différents thèmes et notamment sur le Paysage et la façon d'élaborer cette étude.

**Énergies Citoyennes Locales SAS**  
Monsieur Jean François COUTY  
Le Puy Faucon  
87800 RILHAC LASTOURS

Le secteur d'étude envisagé est situé en partie en zone (verte) favorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux faibles) du SRE, mais, inclut d'autres zones, notamment les deux types de zones suivants :

- des zones jaunes favorables à contraintes modérées (enjeux moyens),
- des zones oranges favorables à fortes contraintes (enjeux forts),

Aussi, pour chaque secteur il sera nécessaire d'appréhender ces différents enjeux.

Le SRE précise au regard de ces enjeux que « des zones sont favorables à l'accueil de parcs éoliens sous réserve que les expertises complémentaires menées au stade des étapes préalables (ZDE, permis de construire) ne révèlent pas des contraintes et/ou servitudes ».

Il n'est pas opportun d'envisager des éoliennes sur les secteurs identifiés comme non favorables à l'implantation d'éoliennes (zone blanche) lorsqu'il s'agit de servitudes ou de contraintes techniques mais également lors d'enjeux paysagers comme mentionnés au SRE (p 29).

Au regard de ces éléments, les arguments devront être développés pour établir la démonstration permettant de prouver la pertinence du ou des projets. Les effets cumulés d'éventuels parcs éoliens devront être traités dans l'étude d'impact.

#### Les sites classés, inscrits, emblématiques

La zone d'étude est concernée par les éléments suivants pour lesquels une attention particulière sera requise :

#### Les sites classés et inscrits

Laurière, Folles

- site inscrit du « Lac du Pont à l'Age »

Rancon, Villefavard

- site inscrit du « Vallée de la Semme en aval du moulin de Villefavard »

Chateauponsac, Balledent et Rancon

- site inscrit de la « vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux »

et sur le département de la Creuse :

Crozant

- site classé des « Vallées de la Creuse et de la Sédelle »
- site inscrit de la « Vallée de la Sédelle (partie hors site classé) »

Fresselines

- site inscrit de la « Vallée des Deux Creuses »

Colondannes, Saint-Léger-Bridereix

- site inscrit des « Combes de la Cazine »

Saint-Etienne-de-Fursac, Saint-Pierre-de-Fursac

- site inscrit de la « Vallée de la Gartempe en amont de Fursac »

Les sites emblématiques suivants sont également à signaler :

Jouac, Cromac, Mailhac-sur-Benaize, Saint-Martin-le-Mault :

- site emblématique de « la vallée de la Benaize encaissée et boisée »

Saint-Léger-Magnazeix, Lussac-les-Eglises :

- site emblématique de « l'Étang de Murat »

Magnac-Laval, Dinsac :

- site emblématique de « Chercorat, bois, prairies et grands arbres allée boisée et château »

Dompierre-les-Eglises, Saint-Sornin-Leulac :

- site emblématique de la « Brame »

Folles, Fromental

- site emblématique de la « zone de chaos rocheux »

Ambazac, Compreignac, Bonnac-la-Côte, Saint-Laurent-les-Eglises, La Jonchère-Saint-Maurice, Jabreilles-les-Bordes, Saint-Sulpice-Laurière, Razes, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Pardoux, Saint-Sylvestre, Saint-Léger-la-Montagne, Bessines-sur-Gartempe

- site emblématique des « Monts d'Ambazac »

sur le département de la Haute-Vienne et de la Creuse :

Saint-Sulpice-les-Feuilles, Azéables, Vareilles :

- site emblématique de « l'Étang de Murat, étang de Bardon »

Arnac-la-Poste et Saint-Maurice-la-Souterraine

- site emblématique de « l'Étang de Vitrat et bois de Bessac »

Folles, Le Grand-Bourg, Saint-Priest-la-Plaine, Lizières, Saint-Priest-la-Feuille, Chamborand, Saint-Etienne-de-Fursac, Saint-Pierre-de-Fursac

- site emblématique de la « Vallée de la Gartempe de Grand-Bourg à Folles »

Laurière, Saint-Étienne-de-Fursac, Arrènes, Marsac

- site emblématique de la « Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard »

Arrènes, Chatelus-le-Marcheix, Saint-Goussaud, Jabreilles-les-Bordes, Laurière, Saint-Sulpice-Laurière

- site emblématique des « Monts de Saint Goussaud »

Et sur le département de la Creuse :

La Souterraine (23)

- site emblématique du « Village de La Bussière-Madeleine »

Saint-Agnant-de-Versillat, La Souterraine :

- site emblématique de la « Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud »

Noth, La Souterraine, Saint-Agnant-de-Versillat :

- site emblématique du « Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes du donjon du château de Bridiers »

Noth :

- site emblématique du « Château de la Fot, étang de la grande Cazine »

Fursac

- site emblématique du « Puy de Cros, vue panoramique vers le sud »

Saint-Germain-Beaupré :

- site emblématique du « Château de Saint-Germain-Beaupré, Parc et campagne parc »

Crozant, La Chapelle-Baloue, Lafat :

- site emblématique de la « Vallée de la Creuse et affluents »

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée en fonction de l'aire d'étude que vous définirez.

### Le paysage

La zone d'étude se trouve concernée par des unités paysagères :

- Le Plateau de Bénévent l'Abbaye/Grand Bourg
- Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud

Des projets éoliens susceptibles d'être portés par des tiers sont envisagés au Nord et Nord-Ouest de la Haute Vienne et l'Ouest de la Creuse, sur les communes de Blond, Bellac, Saint Bonnet de Bellac, Saint-Martin-le-Mault, Lussac-les-Eglises et au Sud-ouest sur celle de Saint-Julien-les-Combes, ainsi que sur le territoire de la communauté de communes de la Basse Marche, Saint-Sébastien, Azéables et La Chapelle-Baloue. Le parc éolien sur les communes de La Souterraine et Saint-Agnan-de-Versillat est en service. Par ailleurs, sur les départements voisins d'autres parcs peuvent exister ou être en cours d'instruction. Votre étude devra tenir compte de ces projets ou parcs, tant sur le plan du paysage que de la biodiversité.

Concernant l'avis sur la faisabilité du projet, la DREAL ne souhaite pas se prononcer à ce stade. Mais en amont de l'étude de ce dernier, il conviendrait de rencontrer mon service pour échanger sur la méthodologie à employer pour traiter les questions du paysage et de biodiversité (choix du site, potentialités du site à recevoir ou non un parc, création d'un paysage cohérent avec les éoliennes...). Nous vous rappelons l'intérêt du paysage au quotidien et de sa perception sociale évoqués dans la convention de Florence (Convention Européenne du paysage).

Des éléments techniques relatifs à l'étude d'impact dans le cadre des projets éoliens sont accessibles sur le site internet du Ministère :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_eolien\\_15072010\\_complet.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_eolien_15072010_complet.pdf)

### La biodiversité

Concernant les milieux aquatiques (en complément des données accessibles sur Geolimosin), un inventaire cartographique des zones à dominante humide a été réalisé par l'établissement public du bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et le Conseil Régional sur l'ensemble de la partie Loire-Bretagne du Limousin.

Les données sont accessibles sur le site internet de l'EPTB Vienne à l'adresse suivante :

<http://www.eptb-vienne.fr/inventaire-des-zones-a-dominante.136.html>

La zone d'étude du projet éolien de Laurière est évidemment « couverte » par cet inventaire. Des zones potentiellement humides sont ainsi présentes au sein des zones d'étude. La préservation des zones humides constitue un enjeu à prendre en considération.

L'implantation en milieu ouvert est à privilégier. En cas d'implantation envisagée en milieux boisés, la DREAL recommande aux porteurs du projet les implantations en boisements de résineux, ceux-ci étant beaucoup moins attractifs pour la faune que les boisements de feuillus.

En cas d'implantation en boisement de feuillus, l'emprise qu'il pourrait être nécessaire de défricher pour prendre en compte la faune locale (chauves-souris et oiseaux) pourrait être largement supérieure à celle strictement nécessaire à l'implantation du mât (et ceci sous réserve des possibilités réglementaires locales). Dans les boisements de résineux cette distance pourrait être minorée, notamment si les inventaires « chauves-souris » ont démontré une faible fréquentation du site.

Il importe de rappeler que tout projet éolien devra en complément de l'étude d'impact justifier d'une étude d'incidence sur le ou les réseaux Natura 2000 le (s) plus proche(s) et prendre en compte les effets cumulés avec les autres projets de parcs éoliens, notamment vis-à-vis des couloirs d'oiseaux migrants (Limousin : la grue cendrée).

Le projet est concerné par un site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et affluents ».

Il existe aussi diverses zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) dont le lac du Pont de l'Age en ZNIEFF1.

La DREAL sera particulièrement attentive aux impacts sur la faune sur ce secteur. Le porteur de projet s'engagera à prendre en compte tous les impacts avérés du parc éolien et à appliquer la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ».

La consultation des associations naturalistes du Limousin (SEPOL, GMHL) est fortement recommandée, dès ce stade du projet.

Enfin, l'agence nationale des fréquences, qui constitue, tient à jour et diffuse la documentation relative aux servitudes radioélectriques établies au titre des différents ministères et autorités affectataires (radars Météo-France), est accessible sur le site suivant :

<http://www.anfr.fr/fr/anfr.html>

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service VERPN

Stéphane ALLOUCH

Copies : Préfecture de Haute-Vienne – Bureau de la protection de l'environnement  
F Gisclard  
W. Arnaud  
R Gentet



Dossier suivi par Robert LAFON  
Téléphone : 04.71.63.85.42  
Courriel : [r.lafon@inao.gouv.fr](mailto:r.lafon@inao.gouv.fr)

N/Réf. : 15 – LR/NF - 022

Objet : Projet de parc éolien sur la commune de LAURIERE (87)

Énergies Citoyennes Locales SAS  
Le Puy Faucon  
87800 RILHAC-LASTOURS

A l'attention de Monsieur COUTY

Aurillac, le 28 janvier 2015

Monsieur,

Suite à votre courrier que nous a retransmis le site INAO de COGNAC le 15 janvier 2015 concernant la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous informer que la commune de LAURIERE, est incluse dans l'aire géographique de production des IGP "Porc du Limousin", "Agneau du Limousin", "Jambon de Bayonne", "Veau du Limousin" et "Haute Vienne".

Vous pouvez également consulter les textes régissant les appellations d'origine contrôlée et les indications géographiques protégées sur le site internet de l'INAO ([www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)) pour recueillir les renseignements dont vous avez besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Technicien Supérieur,

Robert LAFON



Poitiers, le 29 janvier 2015

N.Réf. D.R.PCL/TC/CB/000. **15 / 012**

**Objet : Projet parc Eolien sur la commune de Laurière (87)**

Affaire suivie par : Christelle BELLANGER

**Energie Citoyennes Locales SAS  
Le Puy Faucon  
87 800 RILHAC-LASTOURS**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous informons que la sollicitation de notre Etablissement sur ce type de projet est encadrée par notre Contrat d'Objectif avec l'Etat.

Ainsi, et pour répondre aux objectifs qui nous sont assignés, nos conseils et notre implication sont axés de manière prioritaire vers les demandes émanant des services de l'Etat.

Selon notre calendrier de mission, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir répondre à votre demande. Nous insistons sur le fait que ce courrier n'a aucune valeur d'avis et ne présage en rien des éventuels enjeux environnementaux susceptibles d'être présents sur votre secteur d'études.

Si cela n'est pas déjà fait, nous vous suggérons donc de vous rapprocher des services de l'Etat en région Poitou-Charentes (DREAL, DDT 87...), des collectivités territoriales concernées (Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général 87...).

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

**Le Délégué Inter-régional  
Poitou-Charentes-Limousin**

**Thierry CLAUSE**

DELEGATION REGIONALE POITOU CHARENTES LIMOUSIN  
255 route de Bonnes  
86000 POITIERS  
Téléphone : 05 49 52 01 50

Energies Citoyennes Locales SAS  
Le Puy Faucon

87800 Rilhac-Lastours

ONF

Centre Ouest  
Auvergne Limousin

Agence  
régionale  
Limousin

LIMOGES LE 30 décembre 2014

le Capitole  
40-42 avenue des Bénédictins  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 34 53 13  
Fax : 05 55 32 57 93  
Mél. : ag.limousin@onf.fr

PM N° 0076  
OBJET : projet éolien sur la commune de Laurière

REFE. : votre courrier du 22/12/2014

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le projet éolien situé sur la zone d'étude concernant la commune de Laurière tel que présenté dans votre courrier cité en objet, ne concerne aucune forêt bénéficiant du régime forestier dont l'ONF aurait la garde.

Par conséquent nous n'avons pas d'information à vous communiquer et pas d'avis particulier à formuler.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le responsable du service forêt

  
Philippe MASSOT

# Rte

Réseau de transport d'électricité

VOS REF. :

NOS REF. : P EN 87 – AB/SC

LE-TIERS-CMT-MCO-15-010

INTERLOCUTEUR : A. BERTRAND

TEL. : 04-71-63-99-23

FAX : 04-71-63-99-31

OBJET : Projet de parc éolien

Commune de LAURIERE (87)

Energies Citoyennes Locales SAS

Le Puy Faucon

87800 RILHAC-LASTOURS

Aurillac, le 20 JAN. 2015

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 22 décembre 2014 concernant l'affaire reprise en objet et nous vous adressons ci-après nos observations.

Nous vous informons qu'il n'y a pas d'ouvrage électrique, aérien ou souterrain de tension HTB\*, exploités par nos services, à proximité de la zone d'étude de la commune de LAURIERE.

Cette réponse ne concerne que les ouvrages RTE. Pour les ouvrages électriques d'un niveau de tension inférieur à la HTB, vous devez vous adresser directement au concessionnaire, entre autres, ErDF, GrDF, régie...

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Directeur  
du GMR Massif Central Ouest

Stéphane PAILLY

\* HTB : Tension supérieure à 50 000 Volts

Copie avec lettre de consultation à RTE CE Toulouse Sce Commercial (PO Gros / I. Léonard)

CENTRE DE MAINTENANCE TOULOUSE

GMR MASSIF CENTRAL OUEST  
ZAC de Baradel - 5 rue Lavoisier  
CS 60401 - 15004 AURILLAC CEDEX  
TEL. : 04 71 63 99 00 - FAX : 04 71 63 99 90

RTE Réseau de Transport d'Electricité  
société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 2 132 285 690 euros  
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



SDIS #87

Limoges, le 06 janvier 2015

■ GROUPEMENT GESTION  
DES RISQUES

Service Prévision

■ N° 71 /JYL/AS/NL  
Affaire suivie par :  
Cne Aurélien SABOURDY

AVIS TECHNIQUE

Objet : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN CITOYEN

- Sur la commune de LAURIERE

Projet présenté par : ENERGIES CITOYENNES LOCALES SAS

- Le Puy Faucon  
- 87800 RILHAC-LASTOURS

Votre note du : 22 décembre 2014  
Reçu le : 29 décembre 2014

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis le dossier relatif à l'affaire citée en objet.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'étude de ce projet n'appelle aucune observation de ma part.

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours,

Lcl Jean-Yves LAMBROUIN

Destinataire :

M. Jean-François COUTY  
ENERGIES CITOYENNES LOCALES SAS  
Le Puy Faucon  
87800 RILHAC-LASTOURS

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne

2, avenue du Président Vincent Auriol - BP 61 127 - 87052 Limoges RP Cedex - Tél. 05.55.12.80.00 - Fax. 05.55.12.80.01

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement

Laure CHASSAGNE

De: Antenne technique Chateauponsac <anttech-chateauponsac@haute-vienne.fr>  
Envoyé: vendredi 12 mai 2017 13:50  
À: laure.chassagne@encis-ev.com  
Objet: Récépissé de DT2017051101471TLO LAURIERE  
Pièces jointes: cerfa\_14435-03 Récépissé DT-DICT.pdf

Bonjour,  
Veuillez trouver ci-joint, le récépissé de DT 2017051101471TLO concernant des travaux sur la commune de Laurière. Au vu des informations fournies le Conseil départemental n'est pas concerné.

Vous en souhaitant bonne réception  
Cordialement

--  
**Conseil départemental de la Haute-Vienne**  
**Antenne technique de Chateauponsac**  
Route de Bessines  
87290 CHATEAUPONSAC  
Tél : 05.55.76.31.74  
Fax : 05.55.76.86.98  
Messagerie : [anttech-chateauponsac@haute-vienne.fr](mailto:anttech-chateauponsac@haute-vienne.fr)

Ce message a été contrôlé par le service de filtrage de messagerie e-securemail, et est garanti sans virus connus.

Si le contenu de ce message vous semble ne pas correspondre aux règles d'usage de votre entreprise (SPAM, virus, ou contenu inapproprié), ou si vous recevez ce message par erreur, merci de le transmettre à votre Service Informatique ainsi qu'à [spam@security-mail.net](mailto:spam@security-mail.net).



## Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	<b>Destinataire</b> Dénomination : ENCIS Environnement Complément / Service : Chassagne Laure Numéro / Voie : 1 avenue d'Ester Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 87 000 LIMOGES Pays : FRANCE
N° consultation du téléservice : 2017051101471TLO Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : Personne à contacter (déclarant) : CHASSAGNE LAURE Date de réception de la déclaration : 11 / 05 / 2017 Commune principale des travaux : LAURIERE Adresse des travaux prévus :	<b>Coordonnées de l'exploitant :</b> Raison sociale : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE Personne à contacter : BERNERON Jean-Michel Numéro / Voie : ROUTE DE BESSINES Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 87 290 CHATEAUPONSAC Tél. : 05 55 76 31 74 Fax : 05 55 76 86 98
<b>Éléments généraux de réponse</b> <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)	
<b>Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages</b> Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.	
<b>Emplacement de nos réseaux / ouvrages</b> <input type="checkbox"/> Plans joints : Références : Echelle(1) : Date d'édition(1) : Sensible : Prof. régl. min(1) : Matériau réseau(1) : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint	
<b>Recommandations de sécurité</b> Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur <a href="http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr">www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr</a> Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____ Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____ <b>Dispositifs importants pour la sécurité :</b>	
<b>Cas de dégradation d'un de nos ouvrages</b> En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____ Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____	
<b>Responsable du dossier</b> Nom : BERNERON Jean-Michel Désignation du service : ANTENNE TECHNIQUE CHATEAUPONSAC Tél. : 05 55 76 31 74	<b>Signature de l'exploitant ou de son représentant</b> Nom du signataire : BERNERON Jean-Michel Signature : Date : 12 / 05 / 2017 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

### Catégories des réseaux / ouvrages

#### Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;  
PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;  
GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;  
CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;  
EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;  
TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;  
DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;  
DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

#### Autres ouvrages\* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;  
EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;  
EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

\*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.

### Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

### Laure CHASSAGNE

**De:** Émilie SCIANDRA / FFVL <emilie@ffvl.fr>  
**Envoyé:** mardi 6 juin 2017 14:57  
**À:** laure.chassagne@encis-ev.com  
**Objet:** RE: Consultation dans le cadre d'un projet éolien

Bonjour,

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention votre projet de parc éolien.

En conclusion, dans l'état actuel de notre connaissance de ce dossier, la Fédération française de vol libre n'a pas d'objection à émettre au projet de Parc éolien, tel que décrit dans la demande d'avis que vous nous avez envoyée ci-dessous.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sportivement

*P/o la commission des Espaces de Pratiques FFVL*



Émilie SCIANDRA - Tel : 04.97.03.82.85  
Service écoles parapente, speed-riding et delta  
Service formation (toutes activités), Jeunes/UNSS/Éduc'enciel  
Sites et espaces de pratique (toutes activités), Treuil/Tracté

---

**De :** Laure CHASSAGNE [mailto:laure.chassagne@encis-ev.com]  
**Envoyé :** jeudi 11 mai 2017 15:05  
**À :** emilie@ffvl.fr  
**Objet :** Consultation dans le cadre d'un projet éolien

Bonjour,

La société QUADRAN développe un projet de parc éolien sur la commune de Laurière (87). Actuellement, notre bureau d'études, ENCIS Environnement, est en charge de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

Dans le cadre de cette étude, nous procédons à une consultation de vos services afin de recueillir :  
- des données relatives aux servitudes d'utilité publique ou autres sensibilités pouvant grever la zone retenue,  
- vos éventuels remarques et avis techniques.

Vous trouverez ci-joint une carte de localisation du site potentiel d'implantation.  
La disposition, la hauteur et le nombre précis des aérogénérateurs au sein de cette zone ne sont pas connus à ce jour. Ils dépendront des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement et de critères techniques.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Laure CHASSAGNE  
Chargée d'étude Environnement/ICPE



ESTER Technopole  
1, avenue d'ESTER  
87069 LIMOGES  
Tél : 05-55-36-28-39

[www.encis-environnement.com](http://www.encis-environnement.com)

*ENCIS réduit et compense ses émissions de carbone.*

## Laure CHASSAGNE

---

**De:** Ducher Isabelle <isabelle.ducher@tourisme-creuse.com>  
**Envoyé:** jeudi 15 juin 2017 10:43  
**À:** laure.chassagne@encis-ev.com  
**Objet:** infos tourisme - projet parc éolien Laurière  
**Pièces jointes:** Base\_Offre\_2016 - projet parc éolien Laurière.xlsx

Bonjour Mme Chassagne,

Comme suite à votre demande d'informations reçue le 22 mai concernant le projet de parc éolien sur la commune de Laurière, vous trouverez ci-joint un fichier avec un état de l'offre d'hébergements touristiques sur les communes concernées et la fréquentation des sites touristiques .

Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher des services du Conseil Départemental pour avoir des informations sur les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR.

Contact service sports/pleine nature : Francine Mitrovich (05 44 30 28 92) ou Gabriel Dubois (05 44 30 28 91)

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Isabelle DUCHER



*Directrice Adjointe  
Développement – Observatoire*  
A.D.R.T. 23 - Tourisme Creuse  
**9 Avenue Fayolle - B.P. 243 - 23005 GUERET**  
**Tél. LD : 05 55 51 93 23**  
[isabelle.ducher@tourisme-creuse.com](mailto:isabelle.ducher@tourisme-creuse.com)  
[www.tourisme-creuse.com](http://www.tourisme-creuse.com)  
site pro : [www.ressources-tourismecreuse.com](http://www.ressources-tourismecreuse.com)

Nous retrouver...

## SITES TOURISTIQUES

communes	nom du site	fréquentation 2016
Bénévent l'Abbaye	Scénovision	7 527
Bosmoreau les Mines	Vélorail	6 068
Bosmoreau les Mines	musée de la mine	1 288
Bourganeuf	musée de l'électrification	1 220
Bourganeuf	tour Zizim	2 359
La Souterraine	tour de Bridiers	1 472
Fursac	parc de Tancognaguet	357

Type 1 hébergement	Type 2 hébergement	DEFINITION
<b>Hôtellerie &amp; assimilés</b>	Hôtels classés Résidences hôtelières ou de tourisme "urbaine" Hôtels non classés	Hôtels classés ATOUT France qqsoit le nombre de chambres Résidences hôtelière ou résidence de tourisme "urbaine". Ex Appart City" à Limoges. Hôtels non classés ATOUT France qqsoit le nombre de chambres
<b>Hébergements de Plein Air</b>	Campings classés Aires Naturelles de camping classées Campings à la ferme Aires de camping-car	Campings classés ATOUT France Aires Naturelles classées ATOUT France (aucune en Limousin à ce jour) Camping à la ferme (déclaré, lié à une exploitation agricole, 6 empl max) Site aménagé pour l'accueil des camping-car (en camping ou non) Camping déclaré mais non classé ou aire naturelle non reclassée
<b>Chambres d'hôtes</b>	Campings et Aires naturelles non classés Chambres d'hôtes labélisées Chambres d'hôtes non labélisées	chambre d'hôtes labélisées (Gîtes de France/Clévacances/AccueilPaysan/FleurdeSoleil) Chambres d'hôtes non labélisées mais déclarées en mairie
<b>Meublés et locations</b>	Meublés classés non labélisés Meublés labélisés Meublés en hameau ou hameaux de gîtes Gîtes de groupe labélisés ou non Parcs Résidentiels de loisirs classés Résidences de Tourisme classées	Meublés classés ATOUT France mais non labélisés Meublés labélisés (GDF/CLEV/AP) classés ou non. A l'échelle Nvile Aquitaine, ils seront comptés par défaut comme classés. Labélisés ou non, classés ou non. Gîtes identifiés "groupe" avec une capacité minimale de 15 lits (CF ERP) PRL classés ATOUT France
<b>Villages de vacances</b>	Meublés non classés Villages de vacances classés Villages de vacances non classés	Résidences de Tourisme classées ATOUT France Meublés non classés saisis par les OT ds le LEI
<b>Hébergements collectifs &amp; autres</b>	Gîtes d'étape Autres Auberges de jeunesse Centres de vacances Bases de loisirs & Centres sportifs	Villages de vacances classés ATOUT France Villages de vacances non classés ATOUT France Gîtes identifiés clientèle "étape" même s'ils peuvent être polyvalents. Gîtes d'enfants, Insolite "inclassable", autres hébergements collectifs... Auberges de jeunesse affiliées (ou pas) à une fédération nationale. Hébergement visant une clientèle vacances avec agrément ou déclaration DDCS. Idem ci-dessus avec clientèle "sportive"

La typologie niveau 2 sera commune avec celle élaborée en commun à l'échelle Nouvelle Aquitaine. Il y aura simplement quelques types d'hébergement supplémentaires le plus

Étiquettes de lignes	Somme de Etablissement	Somme de Unité d'hébergement	Somme de Lits touristiques
<b>creuse</b>	<b>152</b>	<b>593</b>	<b>1889</b>
<b>Chambres d'hôtes</b>	<b>35</b>	<b>93</b>	<b>245</b>
Chambres d'hôtes labélisées	18	34	104
BOURGANEUF	1	1	2
CHATELUS LE MARCHEIX	2	3	11
JANAILLAT	1	1	4
LA SOUTERRAINE	2	5	11
LE GRAND BOURG	1	3	10
MARSAC	1	1	2
MOURIOUX VIEILLEVILLE	1	1	3
NAILLAT	2	5	18
NOTH	1	1	4
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	1	2	7
SAINT AMAND JARTOUDEIX	1	2	4
SAINT DIZIER LEYRENNE	1	1	5
SAINT PIERRE DE FURSAC	2	3	9
SAINT VAURY	1	5	14
Chambres d'hôtes non labélisées	17	59	141
BOURGANEUF	3	11	25
CHAMBORAND	1	1	2
LA SOUTERRAINE	5	19	52
MONTAIGUT LE BLANC	2	6	14
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	1	1	2
SAINT AMAND JARTOUDEIX	3	13	28
SAINT DIZIER LEYRENNE	1	4	10
SAINT PRIEST LA FEUILLE	1	4	8
<b>Hébergements collectifs &amp; autres</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>16</b>
Gîtes d'étape	2	11	16
CHATELUS LE MARCHEIX	1	1	6
LA SOUTERRAINE	1	10	10
<b>Hôtellerie de plein air</b>	<b>16</b>	<b>224</b>	<b>684</b>
Aires de camping-car	7	0	0
BOSMOREAU LES MINES	1	0	0
BOURGANEUF	1	0	0
CHATELUS LE MARCHEIX	1	0	0
MARSAC	1	0	0
MONTBOUCHER	1	0	0
NOTH	1	0	0
SAINT DIZIER LEYRENNE	1	0	0
Campings à la ferme	2	11	45
JANAILLAT	1	5	15
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	1	6	30
Campings classés	2	87	261
LA SOUTERRAINE	1	60	180
NOTH	1	27	81
Campings non classés	5	126	378
CHATELUS LE MARCHEIX	1	27	81
MARSAC	1	33	99
SAINT DIZIER LEYRENNE	1	21	63
SAINT PIERRE DE FURSAC	1	20	60
SAINT VAURY	1	25	75
<b>Hôtellerie et assimilés</b>	<b>9</b>	<b>151</b>	<b>302</b>
Hôtels classés	5	89	178
LA SOUTERRAINE	2	54	108
LE GRAND BOURG	1	6	12
NOTH	1	19	38
SAINT ETIENNE DE FURSAC	1	10	20
Hôtels non classés	4	62	124
BOURGANEUF	2	19	38
LA SOUTERRAINE	2	43	86
<b>Meublés et locations</b>	<b>90</b>	<b>114</b>	<b>642</b>
Hameaux de gîtes	2	26	117
CHATELUS LE MARCHEIX	1	16	64
SAINT VICTOR EN MARCHE	1	10	53
Meublés classés	2	2	7
SAINT VAURY	2	2	7
Meublés labélisés	73	73	460
AZAT CHATENET	1	1	4
BENEVENT L'ABBAYE	1	1	4
BOSMOREAU LES MINES	2	2	24
BOURGANEUF	1	1	4
CHAMBORAND	1	1	6
CHATELUS LE MARCHEIX	2	2	6
JANAILLAT	1	1	5
LA SOUTERRAINE	1	1	15
LE GRAND BOURG	6	6	33
MARSAC	2	2	15
MASBARAUD MERIGNAT	1	1	12
MONTAIGUT LE BLANC	1	1	5
MONTBOUCHER	2	2	17
MOURIOUX VIEILLEVILLE	1	1	9
NAILLAT	4	4	26
NOTH	1	1	6
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	6	6	38
SAINT DIZIER LEYRENNE	1	1	7
SAINT ETIENNE DE FURSAC	4	4	18
SAINT GOUSSAUD	2	2	12
SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	5	5	22
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	2	2	14
SAINT PIERRE CHERIGNAT	3	3	13
SAINT PIERRE DE FURSAC	7	7	36
SAINT PRIEST LA FEUILLE	3	3	25
SAINT VAURY	9	9	66
SAINT VICTOR EN MARCHE	3	3	18
Meublés non classés	13	13	58
MASBARAUD MERIGNAT	1	1	4
NAILLAT	1	1	6
SAINT AMAND JARTOUDEIX	4	4	18
SAINT DIZIER LEYRENNE	5	5	21
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	1	1	5
SAINT PRIEST LA FEUILLE	1	1	4
<b>Total général</b>	<b>152</b>	<b>593</b>	<b>1889</b>

## Laure CHASSAGNE

**De:** Dominique Cacot <dominique.cacot@crpf.fr>  
**Envoyé:** jeudi 8 juin 2017 12:02  
**À:** laure.chassagne@encis-ev.com  
**Objet:** Projet parc éolien  
**Pièces jointes:** Laurière.pdf

Bonjour,

suite à votre courrier du 11/05/2017 sur le projet de parc éolien sur Laurière, je vous informe que les propriétés forestières concernées n'ont pas à ce jour de documents de gestion (PSG ou CBPS).

Par ailleurs, je vous joins un plan avec les aspects environnementaux et patrimoniaux à proximité.

Cordialement,

Dominique CACOT  
ingénieur Haute-Vienne

--

Centre National de la Propriété Forestière Délégation du Limousin  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 PANAZOL  
87017 LIMOGES Cedex  
tel : 05 87 50 42 00  
port : 06 71 40 61 66



Direction des Opérations

Pôle Exploitation Centre Atlantique  
Département Maintenance - Travaux Tiers et Données

ENCIS environnement - Bureau d'études en  
environnement  
énergie renouvelables et aménagement durable  
Ester Technopole - 1 avenue d'Ester  
87069 Limoges

A l'attention de Mme CHASSAGNE Laure

VOS RÉF. :  
NOS RÉF. : LT-CNC/ RPCL / YBO / P2017-000103  
INTERLOCUTEUR : Yann BOUQUIN Tel : 02 40 38 87 96 Fax : 02 40 38 85 85  
COURRIEL : BLG-GRT-DO-PECA-TTU-RPCL@grtgaz.com  
OBJET : Consultation dans le cadre d'un projet de parc éolien  
COMMUNE : LAURIERE

Nantes, le 16 mai 2017,

Madame,

En réponse à votre courrier du 16/05/2017, concernant le projet cité en objet, nous vous informons que GRTgaz – POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE ne possède aucun ouvrage de transport de gaz sur le territoire de cette commune.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données  
Laurent MUZART

**ATTENTION : Cette réponse ne concerne que les ouvrages de transport de gaz naturel haute pression exploitées par le GRTgaz à l'exclusion des conduites d'Enedis, GrDF ou celles d'autres concessionnaires.**

Service Travaux Tiers et Urbanisme - Site Nantes  
10 quai Emile Cormerais - CS 10002 - 44801 ST HERBLAIN Cedex  
téléphone 02 40 38 86 29 - télécopie 02 40 38 85 85

Service Travaux Tiers et Urbanisme - Site Angoulême  
62 rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex -  
téléphone 05.45.24.24.29 - télécopie 05.45.24.24.26

[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)

SA au capital de 538 165 490 euros - RCS Nanterre 440 117 620

DIRECTION TERRITORIALE NOUVELLE-AQUITAINE  
17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 BORDEAUX CEDEX  
TÉL. : +33 (0)5 24 73 68 54



Madame Laure CHASSAGNE  
Responsable d'études  
ENCIS Environnement  
Ester Technopole  
1 avenue d'Ester  
87069 LIMOGES

Bordeaux, le 15 JUIN 2017

Références : D/2017/134975  
Objet : Consultation dans le cadre d'un projet de parc éolien

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 11 mai 2017 dans lequel vous consultez SNCF Réseau dans le cadre de l'étude d'un projet de parc éolien.

Je vous informe que nous n'avons pas d'observations ni remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Alain AUTRUFFE  
Directeur Territorial



Récépissé de DT  
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : ENERGIES CITOYENNES LOCALES  
Complément / Service :  
Numéro / Voie :  
Lieu-dit / BP : PUY FAUCON  
Code Postal / Commune : 87800 RILHAC LASTOURS  
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2014122100046TP6  
Référence de l'exploitant : 1452035225.150201RDT02  
N° d'affaire du déclarant : 20141222 LAURIERE  
Personne à contacter (déclarant) : CANTEGRIL VALERIAN  
Date de réception de la déclaration : 26/12/14  
Commune principale des travaux : LAURIERE, 87370  
Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DR LIMOUSIN  
Personne à contacter :  
Numéro / Voie :  
Lieu-dit / BP : BP 237  
Code Postal / Commune : 87006 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. régl. mini : Matériau réseau :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : à ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : )  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.  
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TVX**  
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau  
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : M MOISON LIONEL  
Désignation du service : SERVICE DT - DICT  
Tél : +33555083882

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M MOISON LIONEL  
Signature :  
Date : 05/01/15 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

Service qui délivre le récépissé

ERDF DR LIMOUSIN  
SERVICE DT-DICT  
ZAC IMHOTEP



BP 237  
87006 LIMOGES CEDEX 1  
France  
Tél : +33555083848 Fax : +33555083868  
erdf-urelimauvergn-dtdict-elec@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU RECEPISSE N°  
1452035225.150201RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :


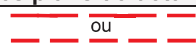





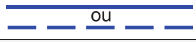




ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :  
Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Responsable du dossier : M MOISON LIONEL  
Tél : +33555083882  
Date : 05/01/2015  
Signature : M MOISON LIONEL




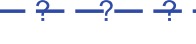

## LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classés en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci-dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou 

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site [www.protys.eu](http://www.protys.eu).

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
------------------------	-----------------------	------------

Madame, Monsieur,

~~Dans le cadre du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et de l'arrêté du 15 février 2012 relatifs aux travaux à proximité des ouvrages, vous venez de nous faire parvenir une déclaration non conforme aux dispositions légales (applicable depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2012).~~

Les éléments suivants ne respectent pas la réglementation :

Non usage du formulaire CERFA n°14434\*01

Absence du numéro de consultation du Guichet Unique

Absence de plan

Autre (Précisez) (Attention, la durée de validité d'une DT est de 3 mois)

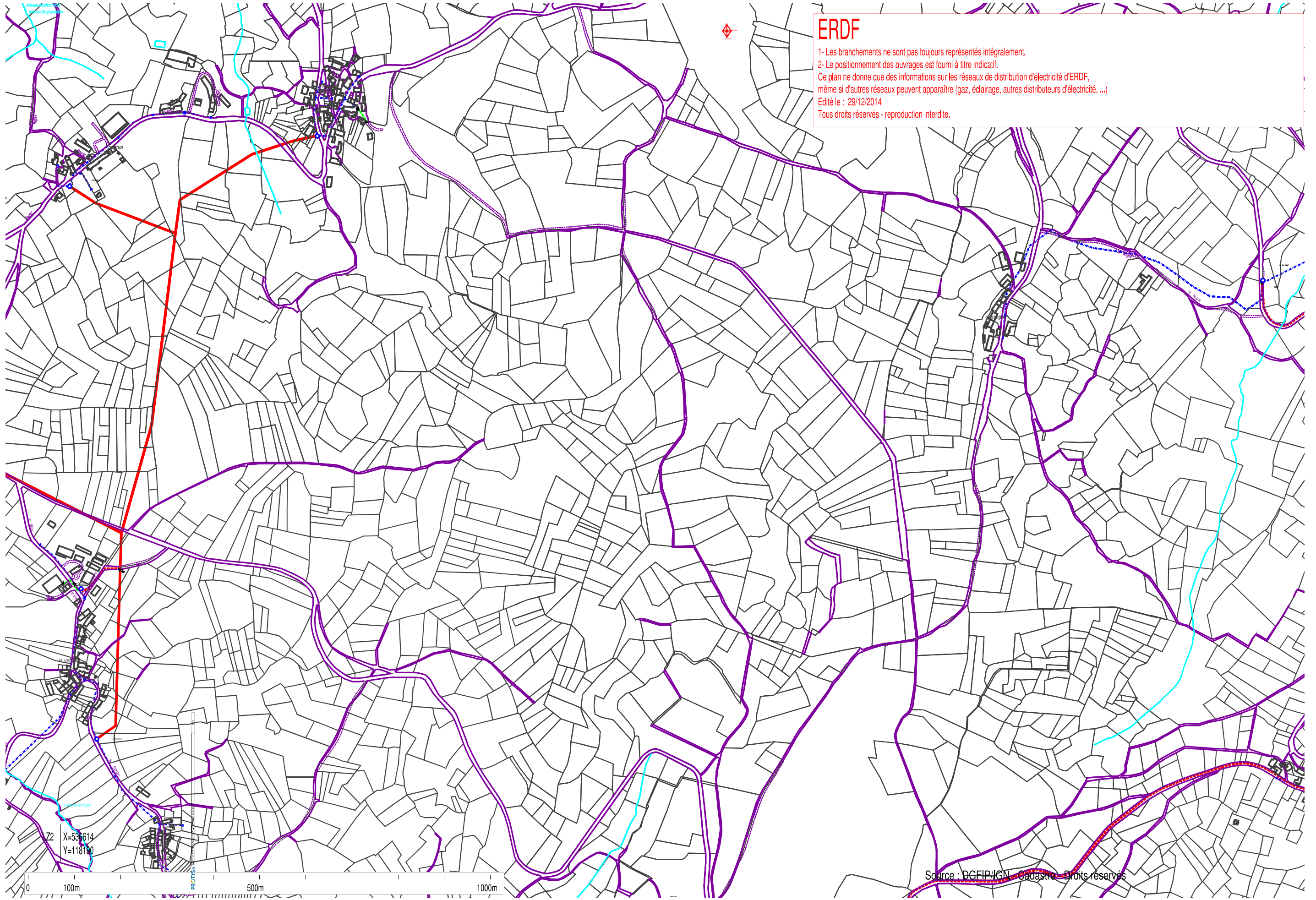
~~Je vous prie de bien vouloir respecter la réglementation et de nous fournir l'ensemble des informations nécessaires au bon traitement de vos prochaines déclarations.~~

~~Veuillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sincères salutations.~~

Cellule de traitement de DT/DICT  
ERDF

# ERDF

1- Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement.  
2- Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif.  
Ce plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ERDF,  
même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)  
Edité le : 29/12/2014  
Tous droits réservés - reproduction interdite.



**Récépissé de DT**  
**Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

**Destinataire**

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : CHASSAGNE LAURE  
Numéro/Voie : 1 AVENUE D'ESTER  
CP/Commune : 87000 LIMOGES  
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2017051101471TLO  
Référence de l'exploitant : 1719048298.172001RDT02  
N° d'affaire du déclarant :  
Personne à contacter (déclarant) : Laure Chassagne  
Date de réception de la déclaration : 11/05/17  
Commune principale des travaux : LAURIERE, 87370  
Adresse des travaux prévus :

**Coordonnées de l'exploitant :**

Raison sociale : ENEDIS-DRLIM-LIMOUSIN  
Personne à contacter :  
Numéro / Voie : 19 BIS AVENUE DE LA REVOLUTION  
Lieu-dit / BP : BP 406  
Code Postal / Commune : 87012 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : Fax :

**Éléments généraux de réponse**

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : à ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : )  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.  
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TVX**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau

**Dispositifs importants pour la sécurité :**

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

**Responsable du dossier**

Nom : Mme SERIN Marie  
Désignation du service : ENEDIS DICT  
Tél : +33555442087

**Signature de l'exploitant ou de son représentant**

Nom : Mme SERIN Marie  
Signature :  
Date : 16/05/17 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

**Service qui délivre le document**

ENEDIS-DRLIM-LIMOUSIN  
ENEDIS DICT



19 BIS AVENUE DE LA REVOLUTION  
BP 406  
87012 LIMOGES CEDEX 1  
France  
Tél : +33555442115 Fax :  
erdf-dr1limousin-dtdict@erdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°  
1719048298.172001RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :  
vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ENEDIS via l'outil dictplus. Dorénavant, ENEDIS vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Responsable : Mme SERIN Marie  
Tél : +33555442087  
Date : 16/05/2017  
Signature : Mme SERIN Marie

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES  
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES  
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

**Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques**

Les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- Ils sont situés à moins de **5 mètres** de lignes électriques aériennes de tension supérieure à 50 000 volts,
- Ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts,
- Ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

**ATTENTION**

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe),
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux,
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement,
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

**Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques**

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Si la mise hors tension est éventuellement possible, vous devrez avoir obtenu du chargé d'exploitation une attestation de mise hors tension de l'ouvrage à proximité duquel les travaux sont envisagés.

2- Compte tenu qu'ERDF est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel,
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente,
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention,
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente,
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte,
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation,
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus,
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

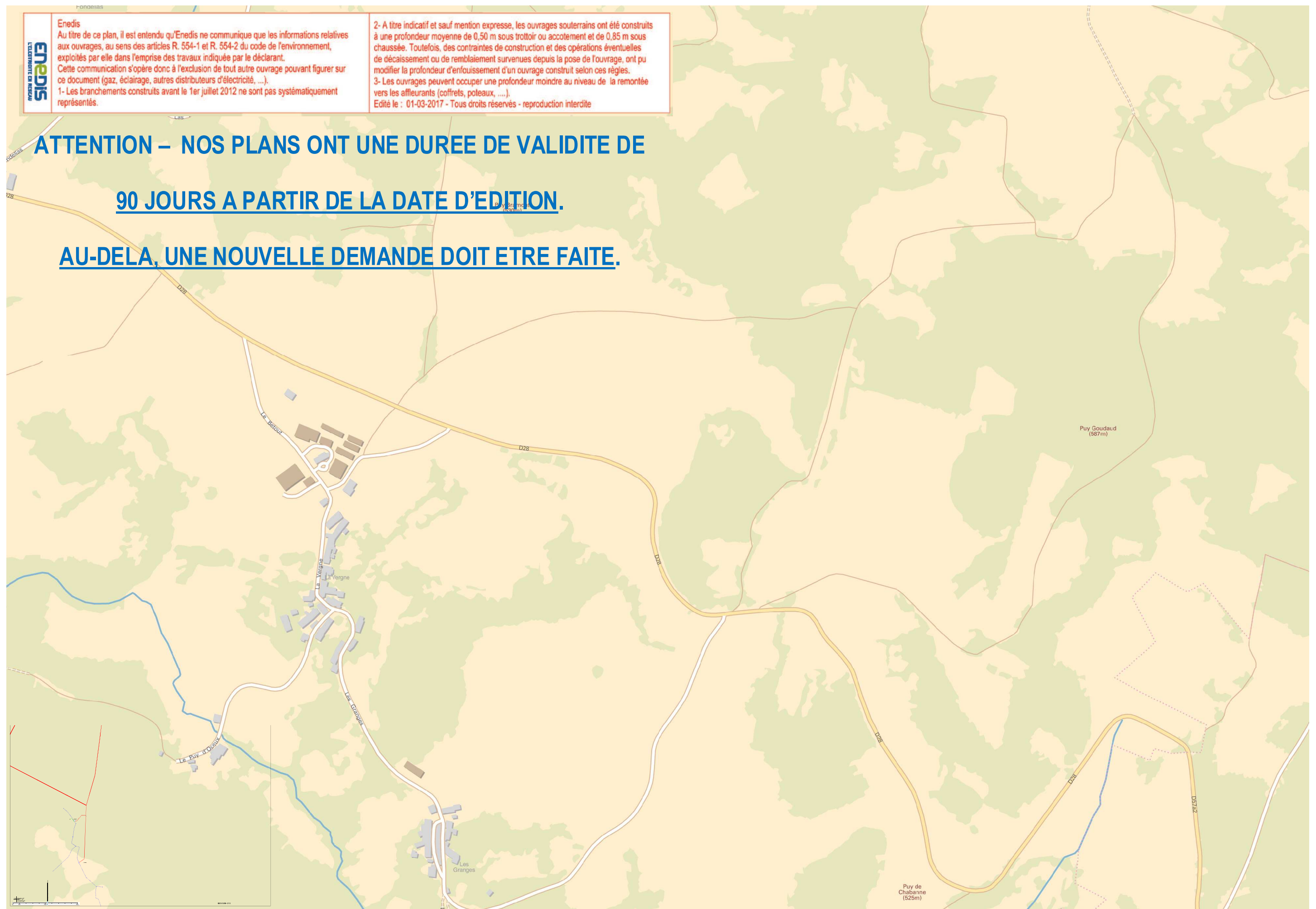
**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas  
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**



Enedis  
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).  
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.  
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).  
Edité le : 01-03-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

**ATTENTION – NOS PLANS ONT UNE DUREE DE VALIDITE DE**  
**90 JOURS A PARTIR DE LA DATE D'EDITION.**  
**AU-DELA, UNE NOUVELLE DEMANDE DOIT ETRE FAITE.**



De : PERIGAUL Eric [<mailto:eric.perigault@enedis.fr>]

Envoyé : mercredi 25 octobre 2017 17:39

À : Florian VAILLIER <[f.vaillier@quadran.fr](mailto:f.vaillier@quadran.fr)>

Objet : Projet éolienne Laurière Haute-Vienne 87.

Nous pourrions ainsi valider une solution technique fiable et garantir la continuité du fonctionnement.

Je reste à votre disposition.  
Cordialement.

ERDF devient

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**Eric PERIGAULT**

Technicien A.M.E.P.S

ENEDIS - Direction Régionale LIMOUSIN  
HAUTE-VIENNE 87 - Agence Maintenance et Exploitation des Postes Sources  
19 bis avenue de la Révolution 87 000 LIMOGES  
05-55-44-23-42 06-99-05-45-19  
[eric.perigault@enedis.fr](mailto:eric.perigault@enedis.fr)



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message

Monsieur Vaillier,

Concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Laurière, département de la Haute-Vienne (87) :

Nous constatons que l'implantation actuelle des éoliennes avec les positions données apporteront après étude une coupure de notre faisceau hertzien avec une dégradation de la qualité et une perte de la fiabilité de fonctionnement.

La zone de brouillage s'étend sur 1500m avec un passage au plus près de la machine N°1 à 60 mètres (considérant l'axe du faisceau et de l'éolienne). Si l'on prend en compte les recommandations de l'ANFR, il faut une distance minimale de 50 mètres en bout de pale sans obstacles de part et d'autre du faisceau hertzien, afin de garantir un fonctionnement normal.

La longueur des pales et leurs fréquences de rotation génèrent directement des fréquences de résonance qui risquent de perturber l'émission et la réception du faisceau 1,4ghz (effet doppler et diffraction de la modulation).

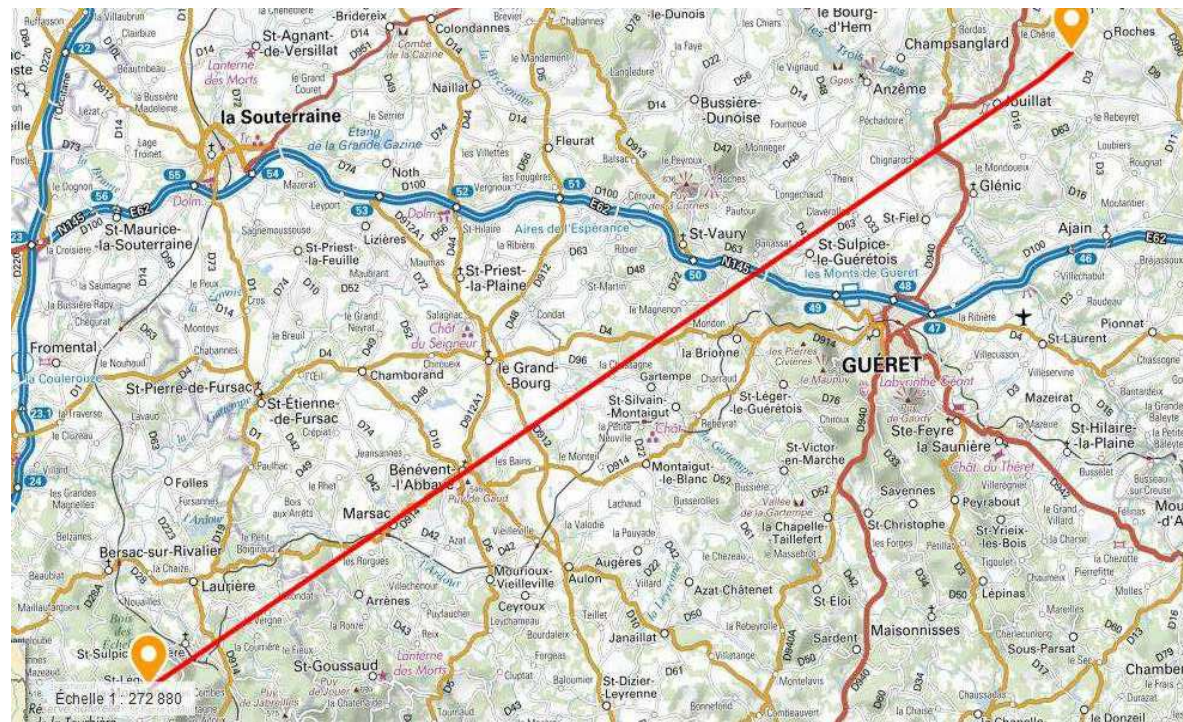
Les matériaux utilisés pour les pales ont aussi un effet réfléchi sur les ondes radio, celles-ci entraînent aussi des perturbations non négligeables sur le faisceau hertzien (limite de réfléchissement hauteur et envergure).

Afin de conserver la fiabilité et l'exploitation de notre réseau radio il existe des solutions techniques : soit une forte élévation des antennes (de part et d'autre) soit un redéploiement de notre faisceau, sous réserve d'autorisation de l'ARCEP (utilisation d'un relais réémetteur).

Toutes ces solutions ont un coût non négligeable qu'il faut prévoir et budgétiser.

Dans l'état actuel du dossier, nous sommes dans l'obligation de consulter des experts en radiocommunication, afin d'établir un rapport précis sur les perturbations générées.

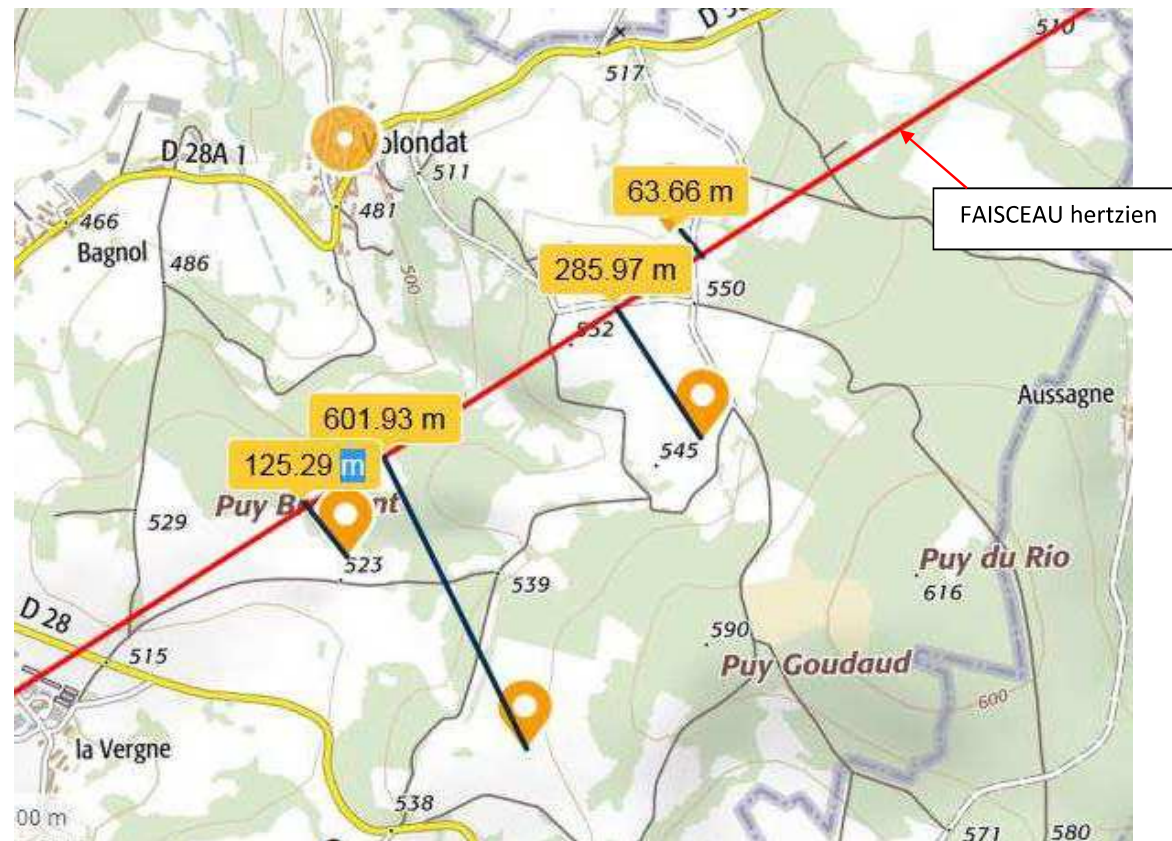
Tracé du faisceau hertzien, entre relais St Léger la Montagne (87) et Roche Bonnat (23).



Altimétrie au niveau du projet d'implantation des éoliennes :



Passage du faisceau dans le projet Eolien, distance entre faisceau et éoliennes.



Hauteur du faisceau sur les 48 Km entre le relais de St Léger et Roche :



Le faisceau hertzien passe au niveau de projet éolien, approximativement avec une hauteur de 680 m, avec une déclinaison de 68m, direction relais de Roche (23).



# ANNEXE 2 : Légende de la carte des servitudes aéronautiques civiles et militaires (Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

**Mise à jour de l'information aéronautique - Aeronautical information updating**  
**France: 8 avril 2010 - Étranger : publiée sous toute réserve**  
**Foreign airspace: published under reserve**

**Prochaine édition - Next edition : Mai 2011**

**Avant vol, consulter les dernières informations en vigueur (AIP NOTAM)**  
**Check latest information (AIP and NOTAM) before flight**

**ESPACE AÉRIEN COUVERT**  
**Espace aérien couvert par cette carte : SFC \ 5000 AMSL ou 2000 ASFC**  
**Airspace covered by this chart : (le plus élevé des deux - whichever the higher)**

Les AWY de classe E dont le plancher peut être sous ce niveau ne sont pas représentées.  
 Class E AWY which lower limit could be below this level are not shown.

Les espaces aériens autres que les AWY dont le plancher est défini par FL < 065 sont représentés.  
 All types of airspace are shown except AWY with lower limit below FL 065.

Les lignes d'égale déclinaison correspondent au : **1er JANVIER 2010**  
 Lines of equal magnetic variation on :

Variation annuelle: **8' Est**  
 Annual rate of change: **8' Est**

Origine, from:  
 INSTITUT DE PHYSIQUE  
 DU GLOBE  
 UNIVERSITÉ DE PARIS

Déclinaison moyenne pour la Corse: **1° 19' E**  
 Mean magnetic variation for Corsica: **1° 19' E**

Pour tout renseignement aéronautique complémentaire, se reporter aux publications françaises d'information aéronautique éditées par :  
 For additional information, refer to French publications aeronautical information published by :

**Service de l'Information Aéronautique**  
**S I A 8, avenue Roland-Garros - 33698 MÉRIGNAC CEDEX FRANCE**

	Aérodrome ayant une piste en dur Airport with paved runway			Bande ou plateforme Unpaved runway or landing-strip	Hélistation Heliport	Hydro-aérodrome Seaplane landing area
	supérieure à 2300 m longer than 7500 ft	de 1000 à 2300 m from 3200 to 7500 ft	inférieure à 1000 m shorter than 3200 ft			
Ouvert à la circulation aérienne publique Open to public air traffic						
Agréé à usage restreint ou hélistation destinée au transport public à la demande Approved for restricted use or heliport intended for non-scheduled public transport						
Réservé aux administrations de l'État Reserved for French state aircraft						

Codage / Coding: **LFBI POTIERS** / Fréquence Tour, AFIS ou A/A Tower, AFIS or A/A Frequency

Nom de AD / Name of AD: **423** / **118.5**

Altitude en pieds / Elevation in feet: **A** si AD classé altiport / for AD classified altiport / **P** si AD privé / for private AD

En France : en l'absence de fréquence attribuée, utiliser 123.5 MHz sur AD et 130.0 MHz sur altiports.  
 In France : when no frequency is given use 123.5 MHz for AD and 130.0 MHz for altiports.

**MOYENS DE RADIONAVIGATION**

**IS 341 NDB, LOCATOR** / **(D) BDX Ch 91 X (114.4) TACAN**

**ROANNE ROA 109.2 VOR** / **(D) STP 116.5 VOR-DME** / **EVREUX (D) EVX 112.4 VOR-TACAN**

Nom en langage clair / Plain language name

Une rose compas, alignée sur le nord magnétique, est associée aux symboles VOR, VOR-DME et VOR-TACAN.  
 A compass rose, aligned on magnetic north, is associated with VOR, VOR-DME and VOR-TACAN location marks.

### RÈGLES DE SURVOL.

#### A - AÉRONEFS MOTOPROPULSÉS

Agglomérations, installations diverses, réserves et parcs naturels dont le survol est réglementé <i>Built-up areas, various installations, nature reserves and parks over which flight is restricted.</i>	Hauteurs AGL minimales de survol (en pieds). <i>Minimum AGL heights (in feet).</i>
Les règles de survol des agglomérations telles qu'elles sont symbolisées sur cette carte résultent de la réglementation nationale, elles ne s'appliquent donc pas aux agglomérations appartenant aux pays limitrophes. <i>Rules for overflying built-up areas comply with national legislation and do not therefore apply to bordering countries.</i>	
Parc ou réserve naturelle <i>Park or nature reserve</i>	1000 Ft
Installations portant une marque distinctive <i>Site with special marking</i>	1700 Ft
Agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1200 m <i>Small built-up areas less than 1200 m mean wide</i>	3300 Ft
Agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m <i>Medium built-up areas between 1200 m and 3600 m mean wide</i>	5000 Ft
Agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m <i>Large built-up areas more than 3600 m</i>	6600 Ft AMSL
Ville de Paris <i>The city of Paris</i>	(ZONE P 23)

#### B - AÉRONEFS NON MOTOPROPULSÉS (agglomérations)

La plus élevée des 2 hauteurs suivantes:  
- hauteur permettant un LDG sans mettre en danger les personnes et les biens  
- 1000 pieds au dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 600 m autour de l'aéronef

Following heights whichever is higher:  
- height permitting LDG without endangering people and properties  
- 1000 Ft above higher obstacle in 600m radius from ACFT

### OBSTACLES ET REPRÉSENTATION PONCTUELLE

Seuls les obstacles identifiés supérieurs à 300 pieds sont indiqués (hors agglomérations).  
*Only reported obstacles higher than 300 ft are shown (off cities).*

- Obstacles, groupe d'obstacles (≥300 et <500 pieds AGL)  
*Obstacles, group of obstacles (≥300 and <500 Ft AGL)*
- Obstacles, groupe d'obstacles élevés (≥500 et <1000 pieds AGL)  
*High obstacles, group of obstacles (≥500 and <1000 Ft AGL)*
- Obstacles, groupe d'obstacles exceptionnellement élevés (≥1000 pieds AGL)  
*Exceptionally high obstacles group of obstacles (≥1000 Ft AGL)*
- Éolienne, groupe d'éoliennes  
*Windmotor, windmotor's group*
- Ligne électrique de 225 kV et plus (hauteur pouvant dépasser 150 pieds)  
*Power lines at least 225 kV (sometimes more than 150 Ft high)*
- Câble suspendu, traversée de vallée (à 300 pieds AGL et plus)  
*Suspended cable crossing valley (at least 300 Ft AGL high)*

ATTENTION: certains obstacles peuvent manquer sur cette carte car y figurent seulement ceux connus des services officiels. L'IGN ne fait que transcrire les renseignements collectés par eux dans le cadre de la procédure réglementaire sans être habilité à vérifier sur le terrain leur nature, leur position et leur hauteur.  
*WARNING: some obstacles may not be reported on this chart, since only those known by the authorities are shown. The "Institut Géographique National" only transcribes information collected by means of a standard procedure and has no capability to check their real nature, location and height.*

### FONDS CARTOGRAPHIQUE

Autoroute, route à chaussées séparées <i>Motorway, dual carriageway</i>	387 Point coté critique. <i>Critical spot elevation (in feet)</i>
Échangeur, barrière de péage <i>Junction, tollgate</i>	453 Point coté normal. <i>Normal spot elevation (in feet)</i>
Aire de service, Service area Une aire de service se distingue d'une aire de repos par la présence d'une station service	Repère de navigation (petites agglomérations) <i>Landmark (small built-up areas)</i>
Autoroute en construction <i>Motorway under construction</i>	Feu maritime <i>Maritime light</i>
Route principale <i>Main road</i>	Téléphérique <i>Aerial cableway</i>
Route en construction <i>Road under construction</i>	Repère isolé <i>Isolated landmark</i>
Route secondaire <i>Secondary road</i>	Usine isolée <i>Isolated factory</i>
Chemin de fer: 1 voie, 2 voies, gare <i>Railway: single track, double track, station</i>	Chât. (Château), Mon. (Monument), Tr (Tour) <i>Tile (Tourelle), Min (Moulin), Abb. (Abbaye)</i>
Chemin de fer en construction <i>Railway under construction</i>	Obs. (Observatoire), Ref. (Refuge), Grte (Grotte) <i>Pyl. (Pylône), Chap. (Chapelle), Sém. (Sémaphore)</i>
Limite d'État <i>International boundary</i>	Rne (Ruine), Donj. (Donjon), Us. Elec. (Usine Electrique)
Canal: navigable, non navigable <i>Canal: navigable, non navigable</i>	Végétation <i>Vegetation</i>
	Sables humides <i>Wet sand</i>
	Marais <i>Marsh</i>
	Réseau de canaux <i>Drainage</i>
	Teintes hypsométriques (en pieds) <i>Hypsometric tints (in feet)</i>

Projection conique conforme de Lambert. Parallèles d'échelle conservée 45°54' et 47°42'  
*Lambert conical orthomorphic projection. Standard parallels: 45°54' and 47°42'*

Fonds cartographique: actualisé d'après les Cartes Régionales IGN édition 7 - 2010

Venez découvrir nos produits IGN :  
**ESPACE IGN 107 RUE LA BOÉTIE 75006 PARIS - www.ign.fr**

RÉALISÉ ET ÉDITÉ PAR L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL © IGN - FRANCE 2010 Fonds cartographique  
© SIA - MÉRIGNAC 2010 Surcharges aéronautiques Données lignes électriques: source RTE 12/2009 Édition 20  
Achevé d'imprimer Avril 2010 - Dépôt légal Avril 2010

Toute reproduction ou adaptation, même partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit est interdite pour tous pays, sans autorisation de l'IGN et éventuellement, des autres auteurs mentionnés par les copyrights ©.

Nous attachons le plus grand soin à l'exactitude et à l'actualité des informations présentes dans nos cartes. Cependant, si vous constatez une erreur ou une omission sur cette carte, nous vous remercions de le signaler à l'IGN :  
**Service Client 73 avenue de Paris F-94165 ST-MANDÉ Cedex ou par courriel: service-client@ign.fr**

### UTILISATION DE L'ESPACE

AVIS IMPORTANT: L'attention des pilotes est attirée sur le fait que durant le jour et au-dessus du territoire français, la plupart des vols d'avions d'armes à basse altitude et grande vitesse sont effectués en-dessous de 1500 ft (450 m) ASFC durant les périodes suivantes: lundi à vendredi, jours fériés exceptés de LS-30 à CS+30. En conséquence, il est recommandé aux pilotes VFR, pour autant que cela soit possible et permis, de conduire leur vol en croisière à partir de 1500 ft ASFC.  
*WARNING: Most high speed low altitude military flights are carried out on French territory below 1500 ft ASFC (450 m) from Monday to Friday (except on public holidays), from SR-30 to SS+30. Therefore, VFR pilots are advised to cruise above 1500 ft ASFC whenever possible and allowed.*

#### ALTITUDE ET HAUTEUR EN PIEDS ALTITUDE AND HEIGHT IN FEET

CLASSE	A	B C D	E
TMA CTA	[Red bar]	[Blue bar]	[Blue bar]
CTR	[Red bar]	[Blue bar]	[Blue bar]

Les limites latérales, verticales et les classes de la CTR de Paris et la partie centrale de la TMA de Paris sont également représentées sur la carte du S.I.A. de la région Parisienne à 1 : 250 000  
*Lateral and vertical limits and airspace classes of Paris CTR, so as central part of Paris TMA airspace are also shown on the S.I.A. chart, REGION PARISIENNE, scale 1 : 250 000.*

**TMA ST-YAN 1**  
2000 ASFC  
123.4\*

Classe d'espace Airspace class: D  
Fréquence Frequency: 123.4\*  
Plafond Upper limit  
Plancher Lower limit  
Horaires non permanents Non permanent operating hours

#### Zones interdites, réglementées et dangereuses Prohibited, restricted and dangerous areas

- Interdite (P)
- Zone d'interdiction temporaire (ZIT)
- Zone réglementée ou dangereuse (R D ZRT)
- Zone réglementée temporaire (R D ZRT)
- Zone ponctuelle sans marque au sol (ATZ)

#### RTBA: limites verticales cf. Compléments aux cartes

Vol d'entraînement militaire à grande et très grande vitesse et à basse et très basse altitude  
*High and very high speed and low and very low altitude military flights*

Altitude maxi de la zone (AMSL)  
*Area max altitude (AMSL)*

Zone linéaire  
*Linear zone*

Plancher \ Plafond Lower limit \ Upper limit

#### Activités diverses Various activities

- AD avec activités IFR (hors espace aérien contrôlé)  
*AD with IFR activities (out of controlled airspace)*
- Activités de voltige (hors AD)  
*Aerobatics activities (off AD)*
- Activités de parachutage  
*Parachuting activities*
- Ballon  
*Balloon*
- Activités de GLD  
*GLD activities*

#### Limites verticales Vertical Limits

- 2000: De surface à 2000 AMSL
- 3500: De 1500 ASFC à 3500 AMSL
- 1500 ASFC: De 3000 à plus de 5000 AMSL ou 2000 ASFC
- 3000: De 3000 à plus de 5000 AMSL ou 2000 ASFC
- FL 055: Plancher en FL (-065) pouvant être au-dessous de 5000 AMSL ou 2000 ASFC

#### Itinéraire VFR VFR route

- Obligatoire avec contact radio  
*Compulsory with radio contact*
- Obligatoire sans contact radio  
*Compulsory without radio contact*
- Recommandé  
*Recommended*
- Point de report: Reporting point
- Point de report: obligatoire  
*Reporting point: compulsory*
- Point de report: sur demande  
*Reporting point: on request*
- Limite de FIR  
*FIR boundary*
- Limite de secteur d'information de vol (SIV APP)  
*Flight information sector limit (SIV APP)*

## **Annexe 3 : Comptes rendus des ateliers participatifs du 13 juin 2017 et du 31 août 2017**



## Projet éolien de Laurière : atelier participatif n°1 – 13 juin 2017

### Personnes présentes :

Florian VAILLIER et Samuel NEUVY, QUADRAN

Benoît CHAUVIT, Sylvain LE ROUX et Laure CHASSAGNE, ENCIS Environnement

Participants à l'atelier : membres de l'association Laurière Energies Renouvelables

Michel AUBARD, Michèle CHABROULET, Geneviève DESSAGNES, Gilles GUILLARD, Jean-Claude HENNO, Patrick LARDY, Daniel NEMETH.

### Déroulement de la réunion :

ENCIS Environnement et QUADRAN ont expliqué aux participants le but et le déroulement de l'atelier. Celui-ci s'est déroulé en deux phases :

- phase I : questions sur les enjeux du territoire et cartographie collaborative
- phase II : questions relatives à un parc éolien.

Voici une synthèse des réponses aux questions, les données de réponses ainsi que le cartographies participatives sont en Annexe :

### **Phase I :**

#### Question n°1 : Où situez-vous les plus beaux points de vue et panoramas dans ce secteur ?

Le Bois des Echelles, surtout à l'automne

En venant de Bessines : vue sur le col de la Roche

Vue des collines des Monts d'Ambazac depuis Saint-Sulpice-Laurière

En venant de La Souterraine, après Paulhac

En allant à Saint-Goussaud, au niveau de La Bezassade

Selon les participants, les éoliennes se verront le plus depuis Paulhac.

Les points de vues cités plusieurs fois par les participants sont la vue à partir de Belzanes, la vue en haut de Bersac-sur-Rivalier en venant de Bessines, et la vue en dessous de Paulhac en allant vers Laurière.

Question n°2 : Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur (AER) que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires » - Citez les cinq plus importants selon vous ?

Les secteurs à champignons

L'église de Paulhac

Le cimetière de Laurière en regardant vers Saint-Goussaud

Le lac du Pont à l'Age

Certains petits villages : Gaudeix et La Vergne

Les vergers de pommiers sauvages vers Saint-Goussaud

Sauvagnac

Châtelus-le-Marcheix

Saint-Goussaud

Arrènes

Le Site archéologique du Mont Jouër

Question n°3 : Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus au quotidien ?

Les routes :

La Souterraine/Limoges

Laurière/Bessines

Laurière/Paulhac

Laurière/Ambazac

Le cyclisme :

Laurière/Saint-Goussaud

Fursac/Laurière

NB : le maire a indiqué que les habitants de Laurière travaillent pour environ 80% à Limoges, 15% à La Souterraine et 5% à Bessines, ce qui donne une idée des routes les plus fréquentées.

Question n°4 : *Quels loisirs avez-vous dans ce secteur ?*

Chasse

Deltaplane

Vélo

Equitation (plusieurs centres équestres sont présents dans le secteur : à Laurière (au Mascroisier), à Fursannes et à Bersac-sur-Rivalier ; des particuliers ont également des chevaux)

Moto/quad

Randonnée (des associations de marcheurs viennent sur Laurière et les alentours)

Questions n°5 et 6 : *Qu'est-ce que vous appréciez dans votre cadre de vie et votre environnement ?*

La verdure

La variété des paysages en fonction des saisons

Les oiseaux

Le calme

La sympathie/convivialité de la population locale

La qualité des eaux de source

### **Cartographie participative :**

Chaque participant a placé sur deux cartes du secteur (1/50 000 et 1/25 000) les lieux qu'ils jugent les plus importants à leurs yeux, selon 4 thématiques correspondant à un code couleur : Paysage et panorama (vert), Patrimoine (rouge), Tourisme et loisirs (bleu), Autres usages (jaune).

Petite synthèse : de nombreux points de vue ont été identifiés, de même que du patrimoine local et des sites touristiques ou de loisirs. Ont notamment été cités la fête du 14 juillet à Bessines, qui accueille de nombreuses bandas, ainsi que le centre de recherche sur la pomme de terre (GROCEP).



Illustrations de la Cartographie

**Phase II :**

Question n°1 : Selon vous, qu'est-ce qui ferait qu'un parc éolien sur Laurière serait réussi d'un point de vue paysager ?

Il ne faut pas chercher à le cacher

Il doit être en harmonie, pas aligné « bêtement »

L'emplacement doit être bien choisi

Les éoliennes ne doivent pas être trop nombreuses et en enfilade (comme le long de l'autoroute en direction de Paris) : maximum 5-6 éoliennes

Il doit être discret

Il doit être bien intégré

Question n°2 : Selon vous, qu'est-ce qui ferait qu'un parc éolien sur votre territoire ne serait pas réussi d'un point de vue paysager ?

Une implantation anarchique (entres elles et par rapport au paysage) : sans réflexion

Eviter de faire des « autoroutes » pour accéder aux éoliennes (emprise élargie des chemins)

Impacts sur la faune, en particulier les oiseaux (couloirs migratoires des grues, pigeons ramier et pinsons)

Question n°3 : Craignez-vous que le parc éolien nuise à votre cadre de vie ? De quelle sorte ?

Non

Nuisance sonore

Nuisance visuelle depuis le hameau La Vergne

Nuisance au niveau de l'immobilier : risque d'empêcher la vente d'une maison

L'ensoleillement par rapport aux cultures (ombres portées)

Nuisance pendant les travaux : beaucoup de va-et-vient

Cette question a été l'occasion pour les participants de poser des questions à QUADRAN sur la phase de travaux de construction du parc éolien et la réglementation vis-à-vis du bruit.

De plus, concernant l'impact éventuel du projet éolien sur l'immobilier, Samuel NEUVY demande à ENCIS de réaliser une enquête auprès des agences immobilières ou des impôts sur les ventes immobilières du secteur, avant et après implantation, afin d'évaluer l'impact du parc éolien sur cette thématique.

Question n°4: Craignez-vous que le parc éolien dégrade votre environnement naturel ? De quelle sorte ?

Non, pas si le projet est bien fait

Oui, pendant les travaux : décaissement du sol

Question n°5: Quelles sont vos attentes pour un projet éolien réussi ?

Que la majorité de la commune accepte le projet

Le projet éolien doit être accepté mais aussi acceptable (contrepartie pour les habitants, en réaménageant la commune par exemple)

## ANNEXE – Questionnaire et réponses : atelier participatif n°1 – 13 juin 2017

I - Phase de questions sur les enjeux du territoire		
N°1	Où situez-vous les plus beaux points de vue et panoramas dans ce secteur ?	
	Réponses	Occurrences
	<i>Point de vue de Gaudeix, vue sur les monts d'Ambazac</i>	1
	<i>Vue de Paulhac</i>	1
	<b>Vue à partir de Belzannes</b>	3
	<i>Saint Goussaud</i>	1
	<i>Jabreilles : site touristique à cause de l'église</i>	1
	<i>Bois des Echelles</i>	1
	<b>Paysage en haut de Bersac/Rivalier en venant de Bessines</b>	3
	<b>Paysage en dessous de Paulhac en allant vers Laurière</b>	2
	<i>Paysage en haut de la route de la Pradelle vers Marsac</i>	1
	<i>Volondat en direction de Laurière</i>	1
	<i>Les Beiges en direction de Laurière</i>	1
	<i>La Courrière (Laurière)</i>	1
	<i>Le Bourg vers le Bois des Echelles (Laurière)</i>	1
	<i>Pont-à-l'Age</i>	1
	<i>Saint Michel (Laurière)</i>	1
	<i>Las Peyrobades</i>	1
	<i>Pierre du Roi (Saint Sulpice)</i>	1
	<i>Etang de la Papeterie à St-Sulpice-Laurière</i>	1
	<i>Entre Petit et Grand Boisgiraud</i>	1
	<i>Base de Deltaplane à St-Sulpice-Laurière</i>	1



N°2	Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur (AER) que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires » - Citez les cinq plus importants selon vous ?	
	Réponses	Occurrences
	<b>Lac du Pont-à-l'Age</b>	<b>4</b>
	Viaduc de Rocherolles	1
	Monts d'Ambazac	1
	Gaudeix	1
	Eglise de Jabreilles	1
	<b>Eglise de Paulhac</b>	<b>2</b>
	Etang de la Papeterie	1
	<b>Gaudeix</b>	<b>2</b>
	Arrènes	1
	Bois des Echelles	1
	Sauvagnac	1
	Saint-Goussaud	1
	<b>Châtelus-le-Marcheix</b>	<b>2</b>
	Site archéologique du Mont Joüer	1
	<b>Belzannes</b>	<b>2</b>
	Cimetière de Laurière en regardant vers le Bourg	1
	La Courrière	1
	Vers Paulhac	1
	La Vergne, descente vers le moulin	1
	Vergers de pommiers	1
	Le Rivalier	1
	Les différents villages	1
	Les loges de Bergers (Saint Goussaud)	1

N°3	Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus au quotidien ?	
	Réponses	Occurrences
	<b>Centre bourg de Laurière- Le Bourg (Laurière)</b>	<b>2</b>
	Village de la Bezassade	1
	Bois de la Courrière	1
	<b>Le Lac du Pont-à-l'Age - Bois du Pont-à-l'Age</b>	<b>2</b>
	Autour du secteur d'implantation du parc	1
	Bagnol (Laurière)	1
	Le Mas Croisier (Laurière)	1
	Mon jardin potager à la Bezassade	1
	la Boulangerie	1
	Base de deltaplane	1
	Le Bois des Echelles	1
	Laurière - Bénévent	1
	Bersac - Bessines	1
	Saint Goussaud (vélo)	1
	Route de La Souterraine	1
	Paulhac - Fursac	1
	Fursac - Laurière (vélo)	1
	Route de Limoges	1
	Laurière - La Bezassade	1

N°4	Quels loisirs avez-vous dans ce secteur ?	
	Réponses	Occurrences
	<b>Pêche</b>	<b>2</b>
	<b>Marche à pieds - Randonnée (en forêt) - Balade dans les chemins</b>	<b>5</b>
	<b>Moto</b>	<b>2</b>
	Champignons	1
	<b>Vélo (promenade ou route et VTT)</b>	<b>2</b>
	Chasse	1
	<b>Equitation- Balade à cheval</b>	<b>2</b>
	Jardinage	1
	Motoculture?	1
	Champignons	1
	Quad	1

N°5	Qu'est-ce que vous appréciez dans votre cadre de vie ?	
	Réponses	Occurrences
	<i>Faible densité d'habitants</i>	1
	<b>Forêts</b>	2
	<b>Calme</b>	5
	<i>Tranquillité</i>	1
	<i>Verdure</i>	1
	<i>Les eaux calmes et pures</i>	1
	<i>Les changements de saisons</i>	1
	<i>La variété des paysages en fonction des saisons</i>	1
	<i>La pureté de l'air</i>	1
	<b>Sentiers de promenade- les balades</b>	2
	<i>L'eau à boire</i>	1
	<i>L'environnement</i>	1
	<i>Les oiseaux</i>	1
	<i>Les routes sinueuses de la région</i>	1
	<i>La nature</i>	1
	<i>Les fermes</i>	1
	<i>Le jardin</i>	1
	<i>La proximité de Limoges par l'autoroute</i>	1

N°6	Qu'appréciez-vous dans votre environnement ?	
	Réponses	Occurrences
	<i>Etat de la nature faiblement impactée par l'homme</i>	1
	<i>Le peu de pollution</i>	1
	<i>Le caractère de la population - Convivialité</i>	1
	<i>Les belles sources exploitées</i>	1
	<b>La forêt</b>	2
	<i>L'eau</i>	1
	<i>Les rivières</i>	1
	<i>La faune</i>	1

II - Phase de questions relatives à un parc éolien		
N°1	Selon vous, qu'est-ce qui ferait qu'un parc éolien sur Laurière serait réussi d'un point de vue paysager ?	
	Réponses	Occurrences
	<i>Calquer aux courbes de niveaux</i>	1
	<i>Le parc doit être accepté mais aussi acceptable</i>	1
	<b>Positionner que 4 à 6 éoliennes</b>	2
	<i>Pas d'enfilade comme sur les autoroutes</i>	1
	<i>Son intégration dans le paysage, sans chercher à la cacher et créer une harmonie de calme et de beauté aux yeux des visiteurs</i>	1
	<i>L'implantation choisie et non alignée</i>	1
	<i>L'éolienne doit suivre le relief du paysage</i>	1
	<i>Sa discrétion</i>	1
	<i>Intégration dans l'environnement</i>	1
	<i>La forte? Dans le paysage</i>	1

N°2	Selon vous, qu'est-ce qui ferait qu'un parc éolien sur votre territoire ne serait pas réussi d'un point de vue paysager ?	
	Réponses	Occurrences
	<i>Mauvais choix de couleur des mâts</i>	1
	<i>Limiter l'abattage des arbres</i>	1
	<i>L'aménagement des chemins</i>	1
	<i>Choix des Matériaux</i>	1
	<i>Détruire le paysage par des routes trop larges</i>	1
	<i>Trop d'éoliennes (&gt;6)</i>	1
	<i>Une implantation anarchique par rapport au relief du lieu</i>	1
	<i>Une ligne rectiligne d'éoliennes à la même hauteur</i>	1
	<b>Trop d'éoliennes</b>	2
	<i>Nuisances sonores</i>	1
	<i>Eviter les « autoroutes » pour accéder aux éoliennes</i>	1

N°3 Craignez-vous que le parc éolien nuise à votre cadre de vie ? De quelle sorte ?	
Réponses	Occurrences
<i>Faible impact</i>	1
<i>Habitat éloigné</i>	1
<i>Modification de l'aspect du paysage faible, à mon avis</i>	1
<i>Pour moi, non, mais pour les gens du village de Volondat, le bruit pourrait gêner</i>	1
<i>NON - au contraire - apport de visiteurs</i>	1
<i>Supprimer les virages des montées de Saint Goussaud</i>	1
<i>Non</i>	1
<i>Pour moi non, mais pour le bruit...</i>	1
<i>Le bruit</i>	1

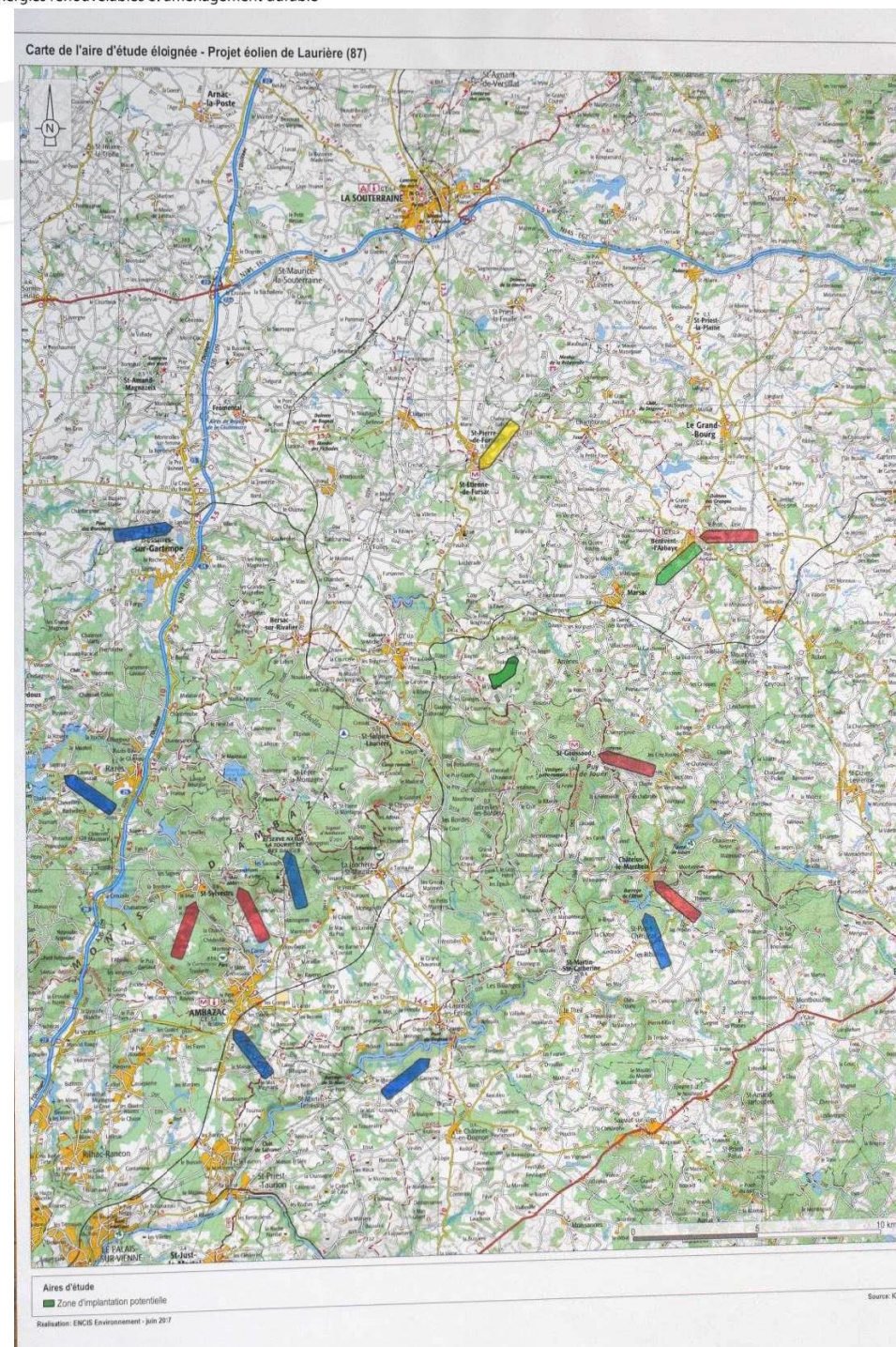
N°4 Craignez-vous que le parc éolien dégrade votre environnement naturel ? De quelle sorte ?	
Réponses	Occurrences
<i>Très faiblement</i>	1
<i>Les chasseurs s'inquiètent pour le passage des oiseaux migrateurs</i>	1
<i>Non, très peu de nuisances sonores, peu de nuisance visuelles</i>	1
<i>Non, sauf le bruit, si il y a?</i>	1
<b>Non</b>	<b>3</b>

N°5 Quelles sont vos attentes pour un projet éolien réussi ?	
Réponses	Occurrences
<i>Dynamique locale</i>	1
<i>Ne pas être une région écartée des évolutions et technologies</i>	1
<i>Bonne image pour l'ensemble de la population</i>	1
<i>Energie propre</i>	1
<i>De voir tourner les éoliennes !!! Dans l'harmonie du paysage et que les habitants soient satisfaits. Allons de l'avant !!!</i>	1
<i>Retour sur la commune acceptable pour les citoyens</i>	1
<i>Que la majorité des gens acceptent le projet</i>	1

## ANNEXE – Cartographie participative : atelier participatif n°1 – 13 juin 2017

Carte au 1 /25 000





Carte au 1 / 100 000

## Projet éolien de Laurière : atelier participatif n°2 – 31 août 2017

### Personnes présentes :

Florian VAILLIER, Samuel NEUVY, Max POISMANS, **QUADRAN**

Sylvain LE ROUX, Benoît CHAUVIT, et Raphaël CANDEL-ESCOBAR, **ENCIS Environnement**

Participants à l'atelier : membres de l'association **Laurière Energies Renouvelables** et **Elus municipaux**, Jean-Pierre PORTE, Michèle CHABROULLET, Patrick LARDY, Raymond DESENFANT, Geneviève DESSAGNES G., Michel AUBARD, Martine NAVARRE.



### Déroulement de la réunion :

ENCIS Environnement et QUADRAN ont expliqué aux participants le but et le déroulement de l'atelier. Celui-ci s'est déroulé en trois phases :

- **phase I :** retour rapide sur la dernière réunion, présentation des enjeux et du processus de choix des variantes (2 variantes choisies sur 4 présentées).
- **phase II :** présentation des deux variantes. Puis questions auprès des participants sur leurs préférences.
- **phase III :** Réflexion, proposition et discussion autour de mesures environnementales proposées par les habitants.

Voici une synthèse du rappel des enjeux par ENCIS et QUADRAN ainsi que les questions soulevées lors de la présentation. Les données des réponses aux questionnaires, formulées par les participants, sont en Annexe :

### **Phase I :**

#### Enjeux identifiés lors de l'atelier 1 par les participants :

- Le paysage et les panoramas, le patrimoine (bâti et « petit patrimoine »), hameaux, tourisme, environnement, cadre de vie : beaucoup d'enjeux liés au cadre naturel.
- Quelques craintes exprimées vis-à-vis d'un projet éolien : les pistes d'accès, le nombre d'éoliennes, les nuisances dues au bruit.
- Des préconisations pour une bonne implantation : suivre les courbes du relief (implantation en courbe).
- Les attentes générales du groupe vis-à-vis du projet : que le projet soit acceptable pour tous les habitants de la commune.

#### Rappel des enjeux du projet par ENCIS :

Etat initial réalisé. Des espaces à enjeux écologiques ont pu être identifiés même si certaines études sont attendues pour septembre. Il a été rappelé aux personnes présentes que le choix d'un projet découle souvent de la prise en compte des contraintes limitant le périmètre de sa zone d'implantation potentielle.

#### Rappel d'un processus de choix de projet :

1. Accord des propriétaires, contraintes d'accessibilité, rendement énergétique.
2. Evaluation de la sensibilité environnementale : faune, flore, acoustique, milieux naturels.
3. Un projet paysager cohérent.
4. Compatibilité avec servitudes d'utilité publiques, risques technologiques, fouilles archéologiques...

Les enjeux paysagers et patrimoniaux du projet éolien de Laurière :

- Présence d'un relief sous forme d'une « crête »
- Un dénivelé relativement important sur l'AEIm de +/- 70 m.

Des lieux de vies sensibles au projet éolien situés à proximité.

Des préconisations émises par Benoît CHAUVIT, paysagiste à ENCIS, vis-à-vis du projet éolien au regard de ces enjeux et sensibilités :

1. Travailler les hauteurs d'implantation des éoliennes.
2. Favoriser une forme d'implantation qui suit le relief.
3. S'éloigner des lieux de vie.

#### Retour sur les évolutions du projet chez Quadran :

Rappel d'un des objectifs de ce second atelier participatif : pouvoir avancer sur une implantation afin de la soumettre aux services de l'état.

Attente du rapport de la nouvelle étude acoustique prenant en compte la nouvelle réglementation (2011). Campagne de mesures réalisées par ORPHEA.

Les effets cumulés devront être étudiés avec le projet éolien de Bersac.

Durant l'été 2017, les responsables du projet éolien sur la commune de Laurière ont procédé à un processus de choix de variantes.

Deux variantes ont finalement été retenues :

- **2b.** Cette variante pose malgré tout le problème de l'utilisation de la voie antique (contrainte vis-à-vis de potentielles fouilles archéologiques). Cette variante bénéficie d'une meilleure sortie en productible (meilleur rendement énergétique).
- **4b.** Cette variante est préférée par le maître d'ouvrage car elle permet, notamment, de mieux concilier le projet avec les contraintes environnementales. Les deux éoliennes les plus au nord pourraient également être légèrement descendues afin de réduire les potentielles nuisances acoustiques des machines occasionnées sur les lieux de vie proches.

#### **Phase II :**

Benoît CHAUVIT, Paysagiste à ENCIS Environnement, a présenté les deux variantes retenues sous la forme de photomontages réalisés depuis des points de vue sélectionnés (panoramas et points de vue lointains, sites patrimoniaux, lieux de vie ou lieux cités par les participants à l'atelier).

Points de vue sélectionnés pour les photomontages :

- 1 : point de vue de Belzannes / 2 : Pont à l'Age / 3 : depuis la route départementale 1  
4 : depuis Bénévent l'Abbaye / 5 : D43, le long du Rau de Moulard

#### Retour des participants sur la présentation :

- Pour la variante 1 :
  - Problème de qualité de la photographie pour le photomontage depuis le point de vue de Belzannes.
  - Création de « deux îlots ».
  - Point de vue depuis Pont à l'Age : distance moins importante entre les éoliennes pour cette variante d'implantation.
  - Remarque de Sylvain Leroux (ENCIS Environnement) : Le Puits de Riau est un élément remarquable du paysage central qui reste souligné par cette implantation avec un groupe d'éoliennes de chaque côté.
- Remarque générale du groupe :
  - Pourquoi ne pas insérer une 5° éolienne ? Réponse de Quadran : le problème de la lisibilité du projet est assez important avec une 5° machine.
- Pour la variante 2 :
  - Les éoliennes semblent mieux suivre le relief.
  - Impression de « hauteur », « dominance » réduite par rapport à la première variante.
  - Depuis le point de vue de Bénévent, on a l'impression de distinguer une éolienne plus basse que les autres.

- Remarque de B. CHAUVIT sur cette différence de hauteur : éventuellement travailler sur les hauteurs de mâts pour diminuer cet effet ?
- Cette action de réduction de la taille de mât peut entraîner certaines difficultés.
- Le groupe trouve globalement peu de différences entre les deux variantes proposées mais semble pourtant préférer la seconde. Plusieurs personnes suggèrent de descendre plus au sud les deux éoliennes les plus au nord sur cette variante afin de les éloigner un peu des secteurs d'habitation.

**ANNEXE – Questionnaire et réponses : atelier participatif n°2 – 31 août 2017**  
**(1 retour de participant par page, questionnaires anonymes)**

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	Bonne intégration pour l'ensemble des vues	Néanmoins, petite préférence pour cette variante
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	Peut-être les éoliennes sont un peu rapprochées	-
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	8	9

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	Habillage du poste de transformation	Couleur granite local et habillage végétal
2	Réfection loge de berger Puy du Rio	Remise en état
3	Réfection des lavoirs de Laurière et calvaire St Michel	Toitures à refaire en traditionnel et non en éverite... Croix à remettre en place après réparation

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	Certaines [éoliennes] sont sur des crêtes	Bien
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	Certaines [éoliennes] sont trop rapprochées	-
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	8	8

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	Signalisation de tous les villages	Panneaux à partir du bourg signalisant les différents commerces et entreprises
2	Diminution de la consommation électrique des lampadaires	Détecteur de luminosité pour la régulation de l'éclairage public dans chaque village
3	Lavoirs	Remise en état de ce petit patrimoine

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	-	Meilleure intégration dans leur environnement paysager
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	E1 et E2 trop proches depuis D1 après le village PAULHAC	-
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	6	8

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	Habillage du poste de transformation	Doublage en pierre du site et éventuellement plantation de quelques arbustes
2	Reprise de la cabane de berger au Puy du Rio à proximité (Alt. 616 m)	Remise en état
3	Reprise du petit patrimoine communal (lavoir des basses rues)	Reprise voire réfection de l'abri



III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	Pour le photomontage au niveau du hameau de Belzannes (PM2). Le photomontage fait ressortir la couleur des éoliennes : reprendre PM ou intégration des machines sur la prise de vue	Le zoom effectué sur Bénévint l'Abbaye est difficile à lire. Le zoom réalisé sur Reix est lui très lisible
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	La distance entre E2 et E3 est trop importante. Cela produit deux groupes d'éoliennes	Ecart entre les éoliennes sensiblement réduit mais encore insuffisant  Bien de garder des hauteurs d'implantation différentes  Suivre la courbe du Puy
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	8	9

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	Panneaux d'information <sup>1</sup> / Intégration du poste de transformation <sup>2</sup>	Panneaux sur le site éolien (description des machines : puissance, type...) <sup>1</sup> / Construction d'un muret en pierre sèche (pour masquer le poste de transformation) <sup>2</sup>
2	Réhabilitation d'un chemin de randonnée <sup>1</sup> / Table d'orientation / Statue en pierre monumentale <sup>2</sup>	Lier le chemin de randonnée avec la voie antique <sup>1</sup> / Réaliser des liaisons entre le parc éolien et d'autres chemins ainsi qu'avec le bourg (voir GR) <sup>1</sup> / Sculpture atypique au pied du parc éolien <sup>2</sup>
3	Reprise du petit patrimoine communal (lavoir des basses rues) / amélioration du réseau électrique <sup>1</sup>	Effacement de certains tronçons de lignes électriques sensibles <sup>1</sup>

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de deux zones de deux éoliennes chacune</li> <li>- Bonne intégration</li> <li>- Eolienne 3 moins visible que les autres (sur les deux derniers photomontages)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eoliennes mieux réparties sur 1 ligne</li> <li>- Bonne intégration</li> <li>- Impression de hauteur inférieure à la variante 1</li> </ul>
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	-	-
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	7	8

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	-	-
2	-	-
3	-	-

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préférence pour la variante 2</li> <li>- Eoliennes plus espacées...</li> <li>- Plus d'harmonie...</li> </ul>
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	-	-
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	7	8

III - Phase assistée de photomontages			
N°	Question	Réponse variante 1	Réponse variante 2
1	Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans leur environnement paysager ?	Je trouve que sur ce schéma cela fait deux groupes de deux éoliennes. J'aurais préféré un peu plus d'espacement entre chaque éolienne	Contrairement au schéma 1 (d'implantation), les éoliennes sont un peu plus espacées
2	Quel aspect négatif trouvez-vous à cette variante ?	Eoliennes trop groupées	Aucun
3	Quelle note /10 lui attribueriez-vous ?	7	9

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter des travaux pour enterrer les lignes électriques des villages à proximité</li> </ul>
2	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des chemins de randonnée</li> <li>- Faire des pistes pour les motocycles</li> </ul>
3	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du bourg               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lavoirs à rénover</li> <li>✓ Croix de Saint Michel à refaire...</li> <li>✓ Eclairage Led des lampadaires</li> <li>✓ Amélioration de la circulation de la place</li> </ul> </li> </ul>

IV - Mesures environnementales du projet éolien de Laurière		
Listez et décrivez succinctement 3 mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement d'un impact que vous jugez utile		
N°	Mesure	Description
1	Réfection des chemins de randonnée	-
2	Passage de la fibre (si possibilité)	-
3	-	-